



| Lycée Français
| Französisches Gymnasium
| Berlin

VADEMECUM PARENTS



Le “mode d’emploi” du
Lycée français de Berlin, à
l’attention des
parents d’élèves

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

1. PRÉSENTATION DU LYCÉE

1.1. Dispositions générales spécifiques à l'école

1.1.1. Statut juridique spécifique de l'établissement

1.1.2. Structure organisationnelle

1.1.3. Structure pédagogique

1.2. Les élèves

1.2.1. de Grundstufe (CM2/5.Kl et 6^e/6.Kl)

1.2.2. de Mittelstufe (5^e/7.Kl à 3^e/9.Kl)

1.2.3. de l'Oberstufe (1^{ère}/11.Kl à 1^{le}/12.Kl)

1.2.4. à besoins éducatifs particuliers (EBEP)

1.3. Le découpage dans le temps

1.3.1. Dans la journée

1.3.2. L'année scolaire

1.3.3. La fin de l'année scolaire

1.3.4. Les vacances et jours fériés

1.4. Les différentes instances

1.4.1. Comité des tutelles ou *Beirat*

1.4.2. Conseil d'établissement ou *Schulkonferenz*

1.4.3. Assemblée plénière ou *Gesamtkonferenz*

1.4.4. Les conseils d'enseignement ou *Fachkonferenzen*

1.4.5. Assemblée des délégué.es des parents d'élèves ou *Gesamtelternvertretung (GEV)*

1.4.6. Assemblée des délégué.es des élèves ou *Gesamtschülervertretung (SV)*

1.4.7. Comité de construction ou *Bauausschuss*

1.5. Le Förderverein

2. LA VIE QUOTIDIENNE AU LYCÉE FRANÇAIS

2.1. Les personnels du Lycée Français

2.1.1. Les personnels non-enseignants

2.1.2. Les personnels enseignants

2.1.3. Les disciplines enseignées au FG (*Französisches Gymnasium*)

2.2. La vie au quotidien

2.2.1. Avant la rentrée scolaire

2.2.2. Pendant les cours

2.2.3. Travail et discipline

2.2.4. Les évaluations

- 2.2.5. En dehors des cours
- 2.2.6. Les absences
- 2.2.7. Comment signaler des problèmes ?
- 2.2.8. Les sorties pédagogiques

2.3. Les conseils de classe et les bulletins

- 2.3.1. Les conseils de classe
- 2.3.2. Le bulletin français
- 2.3.3. Le bulletin allemand
- 2.3.4. La fiche de conseils
- 2.3.5. Les règles de passage

2.4. Les réunions avec les professeur.e.s

- 2.4.1. La réunion de rentrée / *Elternabend*
- 2.4.2. La réunion parents/professeur.e.s

2.5. Les commissions et le rôle des référent.e.s

3. LES EXAMENS/CERTIFICATIONS

- 3.1. Les différents examens
- 3.2. Les *Klausuren*
- 3.3. Le baccalauréat
- 3.4. L'*Abitur*
- 3.5. L'Abibac
- 3.6. Le diplôme national du brevet (DNB)
- 3.7. Le *Deutsches Sprachdiplom (DSD)*
- 3.8. Diagnostic *Vera 8*
- 3.9. La certification PIX
- 3.10. L'ASSR

LES ANNEXES :

Annexe 1 : Organigramme des deux tutelles du *Französisches Gymnasium (FG)*

Annexe 2 : Organigramme de l'administration française (AF)

Annexe 3 : Organigramme de l'administration allemande (AA)

Annexe 4 : Comparaison des systèmes éducatifs français et allemand

Annexe 5 : Frise chronologique du premier semestre

Annexe 6 : Frise chronologique du deuxième semestre

Annexe 7 : Bulletin d'adhésion au *Förderverein*

Annexe 8 : Document d'inscription aux AGs/Clubs (CM2/5.KI et 6^e/6.KI)

Annexe 9 : L'équipe de référent.e.s du FG

Annexe 10 : Le tableau de conversion des notes

Annexe 11 : Les coefficients au baccalauréat

Annexe 12 : Exemple de planning des *Klausuren*

Annexe 13 : Abréviations

Annexe 14 : PRONOTE

AVANT-PROPOS

Le Lycée Français de Berlin ou *Französisches Gymnasium (FG)* est une institution unique en son genre. Fondé en 1689, il compte plus de trois cents ans d'enseignement en français dans la tradition de l'humanisme classique. Il a été fondé dans un but ambitieux : le statut du collège français de 1703 stipulait déjà « que la jeunesse française et allemande, de même que les étrangers qui voudraient en profiter, puissent y faire leurs études avec succès ».

C'est un établissement qui, par son histoire et son caractère particulier témoigne de l'influence réciproque des cultures française et allemande et de l'enrichissement que peut apporter à une communauté formée de personnes de nationalités différentes, la confrontation de leurs idées, de leurs pensées, de leurs façons de vivre.

L'utilisation de la langue française trouve son origine dans la volonté du Grand Électeur Frédéric Guillaume d'offrir aux Huguenots émigrés de France après la révocation de l'Édit de Nantes la possibilité de maintenir leur culture et de sauvegarder leur identité dans le pays qui les avait accueillis. Depuis la fondation du Collège Français, la langue française est restée la langue véhiculaire du savoir même aux moments les plus difficiles de l'histoire.

En 1953 ont été regroupés en une seule école l'ancien Collège Français et le Collège de la Force Française d'Occupation. Cette fusion a fait du Lycée Français de Berlin la première institution de l'après-guerre à expérimenter la coopération scolaire et pédagogique.

Les structures créées à cette époque ont, dans l'ensemble, fait leurs preuves, mais, à quelques exceptions près, elles ont peu évolué. De nouvelles formes de coopération scolaire se sont développées après le Traité de l'Élysée du 22 janvier 1963, indépendamment du modèle que représentait le Lycée Français.

1. PRÉSENTATION DU LYCÉE

1.1. Dispositions générales spécifiques à l'école

1.1.1. Statut juridique spécifique de l'établissement

La structure pédagogique et le statut juridique du Lycée Français sont des cas particuliers tant au sein du système scolaire français qu'allemand. **Le Lycée Français est une école allemande de langue française et une école française à l'étranger.** Il est financé principalement par le Land de Berlin, et fait partie depuis 2019 des écoles placées sous l'administration directe du Sénat de Berlin (*zentral verwaltete Schulen - zVS*).

Le côté français, l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), apporte une contribution complémentaire : embauche et rémunération des enseignant.e.s relevant de l'administration française (AF) ; mise à disposition de moyens matériels liés à des exigences pédagogiques particulières. L'enseignement suit essentiellement les programmes scolaires français et se conforme au cadre juridique en vigueur dans le Land de Berlin. La tutelle est exercée par le/la responsable des zVS auprès du Sénat de Berlin pour l'Éducation, la Jeunesse et la Famille du côté allemand. Du côté français, le Lycée Français de Berlin est sous la tutelle du service culturel de l'Ambassade de France et de l'AEFE.

Un Comité des tutelles (*Beirat*), composé à parité de représentants du Land de Berlin et de l'Ambassade de France, fait office d'organe de coordination et de médiation. Le *Beirat* décide de la structure et des principes du travail pédagogique. Le cadre juridique de son travail est à l'origine le

Traité de fusion de 1953 et une série de dispositions juridiques spécifiques au droit scolaire berlinois applicables au collège [*Schulverfassung Sekundarstufe-I-Verordnung*] et au second cycle des lycées [*Verordnung Gymnasiale Oberstufe*]. La Convention de coopération de 1953 a fait l'objet de légères modifications, entérinées par les autorités de tutelle en janvier 2023.

Le propriétaire du bâtiment est la *Berliner Immobilienmanager* (BIM).

Voir [Annexe 1](#) : **Organigramme des deux tutelles du *Französisches Gymnasium* (FG)**

1.1.2. Structure organisationnelle

Conformément à sa structure, le Lycée Français a une double administration et une double direction. Le travail administratif est effectué par un secrétariat allemand et par un secrétariat français qui répondent aux besoins spécifiques des élèves, du personnel, des différents organes représentatifs, des examens, etc. L'école est dirigée par une direction allemande et française : un.e directeur.ice et un.e directeur.ice adjoint.e du côté allemand ; un.e proviseur.e et un.e conseiller.ère principal.e d'Éducation (CPE) du côté français. À cela s'ajoutent du côté allemand les fonctions de direction que sont les coordinations pédagogiques (*pädagogische Koordination Mittelstufe* et *Oberstufe*), la direction des matières et des groupes de matières (*Fach- und Fachbereichsleitungen*), ainsi que le/la référent.e-qualité. Côté français, ce sont les coordonnateurs.rices de disciplines qui font le lien entre la direction et les professeur.e.s.

[🔗 Lien vers la convention de coopération du 17 janvier 2023](#)

Voir [Annexe 2](#) : **Organigramme de l'administration française (AF)** et [Annexe 3](#) : **Organigramme de l'administration allemande (AA)**

1.1.3. Structure pédagogique

Le Lycée Français est un *grundständiges Gymnasium*, un lycée qui commence avec le CM2/5.Kl et qui se termine avec la T^{le}/12.Kl :

Système allemand	Grundstufe Primarstufe		Gymnasiale Mittelstufe Sekundarstufe I				Gymnasiale Oberstufe Sekundarstufe II	
	5. Kl.	6. Kl.	7. Kl.	8. Kl.	9. Kl.	10. Kl.	11. Kl.	12. Kl.
Système français	CM2	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	2 nd e	1 ^{re}	Term.
	École	Collège				Lycée		
	Primaire	Secondaire						

- En CM2/5.Kl et 6^e/6.Kl, il y a trois classes par niveau et tous.tes les élèves sont inscrit.e.s dans l'administration allemande puisque la *Grundstufe* (école primaire) dépend entièrement de l'AA. Ces élèves ont cours le plus souvent au sous-sol.
- De la 5^e/7. Kl à la 3^e/9.Kl, il y a cinq classes par niveau (de la classe A à la classe E). Ces élèves ont cours le plus souvent aux 1^{er} et 2^e étages.
- Les élèves de 2nde/10.Kl sont réparti.e.s dans six classes dont une est formée d'élèves passant l'[Abibac](#), ils/elles ont cours aux 2^e et 3^e étages.
- Pour le cycle terminal, il y a 6 classes par niveau dont une est formée d'élèves passant l'[Abibac](#). Ces élèves ont cours le plus souvent aux 3^e et 4^e étages. Cela porte à environ 800 le nombre d'élèves inscrits au Lycée Français.

Voir [l'Annexe 4](#) : **Comparaison des systèmes éducatifs français et allemand**

1.2. Les élèves

Le Lycée Français accueille des enfants de familles germanophones et les enfants des familles françaises et francophones de passage à Berlin au niveau du collège et surtout du second cycle. Pour ces élèves qui ne parlent pas forcément l'allemand, sont mis en place des groupes d'enseignement de la langue allemande de niveau débutant à tous les niveaux de classe à partir de la 5^e/7.Kl.

Les élèves sont issus de tous les quartiers de Berlin et de milieux socio-culturels variés. Les élèves arrivant d'autres systèmes scolaires passent un test afin d'évaluer le niveau de classe dans lequel ils/elles seront affecté.e.s. On compte des élèves de plus de 69 nationalités au Lycée Français en 2024.

Pour toutes ces raisons, les classes sont hétérogènes. Selon qu'ils viennent de l'enseignement français, allemand ou bilingue, les élèves arrivent avec des acquis, des méthodes et des attentes différents.

1.2.1. de *Grundstufe* (CM2/5.Kl et 6^e/6.Kl)

L'admission en CM2/5.Kl est organisée par l'administration allemande (AA) sur les critères suivants : recommandation pour le lycée (*Förderprognose mit Gymnasialempfehlung*) de l'école primaire d'origine, bonne connaissance de la langue allemande (au moins note 2 sur le bulletin berlinois) et réussite au test oral permettant d'évaluer les compétences de l'élève en langue (comptant pour deux tiers) et en mathématiques (comptant pour un tiers). La 1^{ère} année est probatoire. Si les résultats sont insuffisants, l'élève doit quitter l'établissement et retourner dans son ancienne classe.

☞ [Verordnung über die Aufnahme in Schulen besonderer pädagogischer Prägung \(AufnahmeVO-SbP\) § 4](#)

Dans les classes de 5a et 6a, les élèves sont germanophones, les matières sont donc enseignées en allemand puis progressivement en langue française et celle-ci, considérée comme une langue étrangère, bénéficie d'un horaire renforcé à raison de 9 périodes hebdomadaires. Dans les classes 5b, 5c, 6b et 6c, les élèves ayant un profil bilingue, toutes les matières sont enseignées en français à l'exception des mathématiques. Ils/elles bénéficient de 8 périodes de Français et de 6 périodes d'Allemand.

1.2.2. de *Mittelstufe* (5^e/7.Kl à 2^{nde}/10.Kl)

En tant que *grundständiges Gymnasium*, collège qui commence en CM2, nous ne sommes pas concernés par la *Grundschulverordnung*. Tout ce qui concerne les élèves du CM2/5.Kl à la 2^{nde}/10.Kl est régi par la Sek I -VO [*Sekundarstufe I-Verordnung*] : <https://www.schulgesetz-berlin.de/berlin/sekundarstufe-i-verordnung.php>

En 5^e/7.Kl, on compose cinq nouvelles classes à partir des trois classes de 6^e/6.Kl du Lycée Français et des classes de l'École Voltaire, une école primaire française au statut d'*Ersatzschule*, ce qui signifie qu'elle est reconnue par le Land de Berlin. Ces élèves issus de l'école Voltaire font partie de l'AF.

Depuis la rentrée 2023-2024, le Lycée Français a la possibilité d'accueillir des élèves allemands ou bilingues directement en classe de 5^e/7.Kl. Les classes constituées en 5^e/7.Kl demeurent les mêmes jusqu'en 3^e/9.Kl exceptés les départs et nouveaux élèves.

Pour les élèves issus de la classe 6a, donc germanophones, une structure pédagogique particulière est mise en place :

- En 5^e/7.Kl, les élèves suivent encore un cours de Français langue étrangère (FLE) et bénéficient d'un programme particulier.

- Les classes dont font partie ces élèves (7a, 7b et 7c) sont attribuées le plus souvent à des professeurs parlant allemand de manière à aider les élèves à la transition de la langue.
- En 4^e/8.KI et en 3^e/9.KI, ces élèves intègrent ensuite le cours de Français langue maternelle tout en bénéficiant d'une période de FLE supplémentaire (facultative en 4^e/8.KI et obligatoire en 3^e/9.KI pour la préparation du [DNB](#)).

Pour le niveau 2nde/10.KI, les classes sont recomposées suivant les options choisies par les élèves.

1.2.3. de l'Oberstufe (1^{ère}/11.KI à T^{le}/12.KI)

Après la 2nde/10.KI, les classes sont recomposées, sauf la classe dont les élèves passent l'Abibac. Les élèves d'une même classe ont cours ensemble pour certains cours du tronc commun (Français, Histoire-Géographie et Enseignement scientifique, soit 12 périodes) mais pas forcément ensemble pour les cours de spécialités (3 x 5 périodes), d'Allemand (4 périodes), d'Anglais (3 périodes) et d'EPS (2 périodes).

Tous les élèves passent le [baccalauréat](#) et dans chaque classe se trouvent des élèves qui passent en plus l'[Abitur](#).

1.2.4. Les élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP)

En vertu du code de l'éducation ([loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 article 27](#)) et de la loi scolaire allemande [GSVO - § 14a, Sek I-VO Berlin - § 36 sowie Sek I-VO Berlin - § 36] les élèves en situation de handicap ou souffrant de troubles des apprentissages doivent être accompagné.e.s dans les classes.

Pour ces élèves sont mis en place des documents selon leurs besoins :

- **Élèves ayant des troubles de la santé : PAI**

Le [projet d'accueil individualisé](#) (PAI) est un document écrit qui précise les adaptations à apporter à la vie de de l'élève en collectivité. Il concerne les enfants et adolescent.e.s atteint.e.s de troubles de la santé comme une pathologie chronique (par exemple : asthme, allergie, intolérance alimentaire) ou encore des troubles d'ordre psychologique (par exemple : dépression, phobie scolaire). Les élèves atteints d'une maladie de longue durée sont aussi concerné.e.s.

- **Élèves ayant des troubles des apprentissages : PAP**

Les élèves dont les difficultés scolaires résultent d'un trouble des apprentissages peuvent bénéficier d'un [plan d'accompagnement personnalisé](#) prévu à l'article L. 311-7, après avis du médecin de l'éducation nationale ou médecin traitant ou spécialiste (type orthophoniste, ergothérapeute, psychologue) si l'établissement ne bénéficie pas de médecin scolaire, comme cela est le cas au FG. Le plan d'accompagnement personnalisé définit les mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre les enseignements prévus au programme correspondant au cycle dans lequel il est scolarisé. Il est révisé tous les ans.

Pour les élèves relevant de l'AA et souffrants d'un handicap important est mis en place le document intitulé « *Festlegung eines Nachteilsausgleichs (NTA)* » par le/la professeur principal.e ou le/la [Lese Rechtschreibstörung-Beauftragte](#).*r.

À Berlin, pour obtenir un diagnostic, il faut s'adresser au [SIBUZ](#) (*Schulpsychologisches und Inklusionspädagogisches Beratungs- und Unterstützungszentrum*) ou au médecin traitant ou spécialiste (type orthophoniste, ergothérapeute, psychologue). Le bilan sera alors pris en compte pour valider l'équivalence du côté allemand.

Les documents PAP et PAI sont complétés lors d'une réunion entre les parents, le/la CPE et le/la professeur.e principal.e. À noter que les élèves à haut potentiel (EHP) ne bénéficient pas d'aménagement quand ils/elles ne présentent pas de troubles des apprentissages.

Cliquez [ici](#) pour un dossier en ligne sur les troubles des apprentissages.

1.3. Le découpage dans le temps

1.3.1. Dans la journée

Le Lycée Français ouvre ses portes à 7h45 pour les élèves. La journée est découpée en périodes de 45 min, séparées par des pauses de 5 min ou de 15 min après les deuxième et quatrième périodes de cours.

La période 6 est découpée en deux créneaux qui se chevauchent : **La première période (6A) termine à 13h15 alors que la deuxième (6B) commence à 13h10.** Les élèves ont donc soit cours en 6A, soit cours en 6B et parfois pas cours sur ces deux périodes, on parle alors de pause de midi prolongée. Au niveau des horaires de ces deux périodes, ils sont différents selon que la période est une période de cours ou une période de pause (voir tableau ci-contre).

Pendant les pauses de 15 min, les professeurs ferment à clé les salles de cours une fois les élèves sortis.

STUNDE - PÉRIODE		
1.	8.00-8.45	
2.	8.50-9.35	
3.	9.50-10.35	
4.	10.40-11.25	
5.	11.40-12.25	
6A	Mittagspause / Pause de midi: 12.25-13.10	12.30-13.15
6B	13.10-13.55	Mittagspause / Pause de midi: 13.15-14.00
7.	14.00-14.45	
8.	14.50-15.35	
9.	15.40-16.25	
10.	16.30-17.15	

1.3.2. L'année scolaire

L'année scolaire est découpée en deux semestres de durée différente pour la *Mittelstufe* et l'*Oberstufe* :

	<i>Mittelstufe</i>	<i>Oberstufe</i>
Semestre 1	De la rentrée de septembre jusqu'à la remise des bulletins à la fin du mois de janvier	De la rentrée de septembre jusqu'à fin décembre
Semestre 2	De la date de remise des bulletins à la fin de l'année scolaire	De janvier à la fin mai

Les deux dernières semaines du mois de janvier constituent une sorte de trêve dans les évaluations pour tous les élèves, particulièrement pour ceux d'*Oberstufe*. C'est à cette occasion que sont organisés des voyages scolaires, notamment des séjours linguistiques.

Un jour dans l'année, les personnels se retrouvent pour une formation interne : c'est le *Studientag*.

Vous trouverez plus de détails sur l'[Annexe 5](#) : « Frise chronologique du premier semestre » et sur l'[Annexe 6](#) : « Frise chronologique du deuxième semestre ».

1.3.3. La fin de l'année scolaire

Les élèves des niveaux CM2/5.KI à 4^e/8.KI ont cours normalement jusqu'à la date des vacances.

La 1^{ère} épreuve du diplôme national du brevet (DNB) est l'oral qui a lieu au début du mois de juin ; les épreuves écrites ont lieu, elles, dans la 1^{ère} quinzaine du mois de juin juste après celles du baccalauréat. Les cours de 3^e/9.KI continuent ensuite jusqu'à la date des vacances. A partir de l'année scolaire 2025-2026, les élèves de 3^e/9.KI effectueront un stage d'une durée d'une semaine pendant cette période.

Les élèves de 2^{nde}/10.KI partent en stage pendant deux semaines en entreprise la 2^e quinzaine du mois de juin et reviennent pour les derniers jours d'école. C'est l'occasion de partager leur expérience du monde professionnel avec les élèves de 3^e/9.KI.

La fin des cours pour le cycle terminal a lieu vers la fin du mois de mai car les épreuves terminales du baccalauréat ont lieu dans la deuxième semaine du mois de juin. Le Grand Oral se déroule vers le 15 juin.

Les épreuves de l'*Abitur* sont étalées de fin avril à mi-juin. En effet, l'épreuve écrite centralisée du Land de Berlin a lieu à la fin du mois d'avril, l'oral de la 4^e matière d'examen (4^e PK) a lieu à la fin du mois de mai et les autres épreuves sont celles du baccalauréat.

Vous trouverez plus de détails dans le paragraphe [3.4. L'Abitur](#).

A noter que les élèves de T^{le}/12.KI organisent dans leurs dernières semaines de cours plusieurs événements :

- ▶ La Mottowoche : les élèves viennent au lycée déguisé.e.s avec un thème quotidien.
- ▶ L'Abistreich : les élèves font sortir tous les élèves de cours et organisent une fête éclair au sein de l'établissement. La date est choisie en accord avec la direction mais reste secrète.

L'année scolaire des élèves de T^{le}/12.KI se termine par une fête organisée par un comité d'élèves : l'*Abiball*. Les enseignant.e.s et les parents sont bien entendu les bienvenu.e.s.

1.3.4. Les vacances et jours fériés

Un compromis est établi entre les régimes berlinois et français pour les vacances, en ce qui concerne le nombre de jours de congé et leur répartition annuelle. Le calendrier annuel est publié tous les ans et disponible sur le site internet du Lycée Français.

Vacances d'Automne	2 semaines fin octobre/début novembre
Vacances de fin d'année	2 semaines fin décembre/début janvier
Vacances d'Hiver	1 semaine début février à l'issue de la remise des bulletins du 1 ^{er} semestre
Vacances de Printemps	2 semaines fin mars/début avril

À cela s'ajoutent les jours fériés qui correspondent au calendrier berlinois :

3 octobre	Réunification de l'Allemagne (3 oct 1990)
8 mars	Journée internationale des femmes
1^{er} mai	Journée du travail
Jeudi et vendredi début mai	Pont de l'Ascension
Un lundi fin mai/début juin	Lundi de Pentecôte

1.4. Les différentes instances

La loi constitutive scolaire [*Schulgesetz Berlin*] règle le fonctionnement des établissements berlinois et assure la participation active des membres de la communauté éducative à la vie de l'établissement. Cette loi prévoit différentes instances au sein de chaque établissement dans lesquelles siègent des représentant.e.s de parents d'élèves et des représentant.e.s d'élèves :

Instance	Nom en français	Nom en allemand	Abréviation
De décision	Comité des tutelles	<i>Beirat</i>	Beirat
	Conseil d'établissement	<i>Schulkonferenz</i>	SK
	Assemblée plénière	<i>Gesamtkonferenz</i>	GK
Consultative	Conseil d'enseignement	<i>Fachkonferenz</i>	FK
	Assemblée des délégué.es des parents d'élèves	<i>Gesamtelternvertretung</i>	GEV
	Assemblée des délégué.es des élèves ou Conseil de vie collégienne et lycéenne	<i>Gesamtschülervertretung</i>	SV

La direction organise également les instances suivantes :

Conseil pédagogique	<i>Pädagogischer Rat</i>	Direction + coordonnateur.rice.s de disciplines
Cellule de crise	<i>Krisenteam</i>	La mission de l'équipe de crise est la prévention de la violence et des crises à l'école, la mise en œuvre des concepts élaborés en cas d'urgence ainsi que leur suivi.
Conseils de classe	<i>Zeugniskonferenz</i>	Bilan pédagogique des élèves
Conseil de discipline	<i>Klassenkonferenz</i>	Examine le cas d'un élève au comportement inapproprié

1.4.1. Comité des tutelles ou *Beirat*

Le Beirat est une instance de décision essentielle. Il est constitué des représentant.e.s des deux tutelles du lycée, à savoir le/la conseiller.ère culturel.le de l'Ambassade de France et son adjoint.e et d'un.e représentant.e du sénat. C'est, par exemple, la seule instance qui peut décider du nombre de périodes pour chaque discipline.

Voir [Annexe 1](#) :  [Organigramme des deux tutelles du Französisches Gymnasium \(FG\)](#)

1.4.2. Conseil d'établissement ou *Schulkonferenz (SK)*

Le conseil d'établissement est une instance de décision au sein de l'établissement. Il est composé de la direction (les deux directeur.trices), de quatre professeur.e.s élus (deux professeur.e.s de l'AA et deux professeur.e.s de l'AF), de quatre parents et de quatre élèves élu.e.s par leurs assemblées respectives. Cette instance prend des décisions par vote sur le fonctionnement interne de l'établissement, comme par exemple sur le règlement intérieur. La présidence des SK est en alternance, deux années pour l'AF, deux années pour l'AA.

1.4.3. Assemblée plénière ou *Gesamtkonferenz (GK)*

L'assemblée plénière est l'organe de consultation et de décision de tous les enseignants travaillant à l'école et de toutes les personnes travaillant sous leur propre responsabilité dans le domaine de l'éducation [§ 79 Abs. 1 Satz 2 *Schulgesetz Berlin*]. Elle regroupe l'ensemble des professeur.e.s, la direction, deux représentant.e.s des parents d'élèves et deux représentant.e.s des élèves. La présidence de la GK est en alternance, deux années pour l'AF, puis deux années pour l'AA. Elle se réunit au moins quatre fois dans l'année en général dans l'Aula et entre 15h et 17h15. Elle traite du fonctionnement quotidien du lycée, de l'organisation des conseils de classe, de la sécurité ou encore du règlement intérieur. Dans ce dernier cas, l'assemblée fait des propositions à la SK. Les décisions prises sont d'ordre pédagogique.

1.4.4. Les conseils d'enseignement ou *Fachkonferenzen (FK)*

Chaque discipline (*Fach*) dispose d'un.e *Fachleiter*in* ou *Fachbereichsleiter*in* du côté de l'AA et d'un.e coordonnateur.rice de discipline du côté de l'AF.

Une *Fachkonferenz* est composée des professeur.e.s enseignant la discipline, de deux représentant.e.s des élèves et de deux représentant.e.s des parents. Elle a lieu au moins deux fois dans l'année, de façon habituelle aux mois de novembre et de mai. Cette instance est présidée par le binôme coordonnateur.rice de la discipline/*Fachleiter*in*. C'est l'occasion de parler des besoins de chaque discipline, des objectifs, des curricula, des manuels scolaires ou encore de la notation de l'oral.

1.4.5. Assemblée des délégués des parents d'élèves ou *Gesamtelternvertretung (GEV)*

Cette assemblée regroupe tous les représentant.e.s élus par les parents des élèves (deux délégué.e.s titulaires par classe). La première assemblée (en général juste après les élections, c'est-à-dire début octobre) permet d'élire deux président.e.s ainsi que, au maximum, six suppléant.e.s et des représentant.e.s dans les différentes instances du FG. La *GEV* invite la direction de l'école et, à titre consultatif, deux représentant.e.s élu.e.s des élèves et un.e représentant.e élu.e parmi les professeur.e.s de chaque administration.

La *GEV* se réunit au moins quatre fois dans l'année et exprime les avis des parents d'élèves.

1.4.6. Assemblée des délégués des élèves ou *Gesamtschülervertretung (SV)*

Cette assemblée est composée de tous les élèves délégué.e.s de classe et, à titre consultatif, de deux représentant.e.s des parents, ainsi que de deux représentant.e.s des professeurs. Les deux élèves président.e.s, élu.e.s lors de la première assemblée (fin septembre), ont un rôle important au sein du lycée. En effet, ils/elles organisent certaines activités comme par exemple des débats avec des personnalités de la vie politique et la journée d'étude des délégués de classes (*Wintertagung*). Enfin, chaque président.e prononce un discours lors de la cérémonie de remise des diplômes fin juin.

1.5. Le Förderverein

Le *Förderverein* est l'association des parents d'élèves du Lycée Français et a pour mission de soutenir et de financer les projets scolaires, parascolaires et festifs de nos enfants au *Französisches Gymnasium*. Notre lycée, riche de son histoire, l'est également par ses nombreuses activités. Chaque année, des voyages éducatifs, des ateliers ou clubs, des concours et des événements majeurs tels que la fête de l'école, le concert de Noël, le *Winterball* (bal d'hiver), la remise des diplômes, etc... sont organisés avec le soutien du *Förderverein*.

L'association fait également éditer depuis plusieurs années un livre d'or (*Jahrbuch*) du FG dans lequel on trouve notamment des photos des événements majeurs et chaque photo de classe. Vous trouverez le [bulletin d'adhésion au Förderverein en Annexe 7.](#) ➤

2. LA VIE QUOTIDIENNE AU LYCÉE FRANÇAIS

2.1. Les personnels du Lycée Français

2.1.1. Les personnels non-enseignants

- ▶ **Quatre assistant.e.s d'éducation (AED) composent le Bureau de la Vie Scolaire (BVS).** Ils/elles sont placé.e.s sous la responsabilité du/de la CPE. Le BVS a pour mission principale de gérer les absences et les permanences.
- ▶ **Le/la CPE** joue un rôle plus large en tant que soutien, médiateur/trice auprès des familles et acteur/trice socio-pédagogique. Il/elle est également responsable de l'inscription des élèves aux examens et de leur organisation.
- ▶ **Un/une professeur.e documentaliste** gère le centre de documentation et d'information (CDI) à l'aide d'un.e assistant.e. Il/elle apprend aux collégiens et lycéens à construire un rapport critique face à l'information et fait évoluer le fonds documentaire de l'établissement. Il/elle peut également organiser des séances pédagogiques en partenariat avec les professeurs.
- ▶ **Le/la Personnel.le ressource Information et Orientation (PRIO)** est chargé.e de la coordination des actions d'orientation en concertation avec les professeur.e.s de l'AA dont c'est la mission. Voir les [missions particulières](#).
- ▶ **Deux intendants (Hausmeister)** gèrent le bâtiment au quotidien.
- ▶ **Une équipe de socio-pédagogues (Schulsozialarbeiter*innen)** aide les jeunes à gérer leur vie au quotidien à l'intérieur comme à l'extérieur du lycée, et à développer des compétences personnelles et sociales.

Le bureau des socio-pédagogues est avant tout un lieu d'écoute et de recherche de solutions. Ces personnes conseillent les élèves et leurs parents en cas de problèmes et soutiennent les professeur.e.s, en intervenant par exemple en Vie de Classe. Ils/Elles font également le lien avec l'extérieur du lycée en recherchant des partenaires pour des formations ou des activités ludiques et/ou pédagogiques.

Enfin, les socio-pédagogues participent activement à la vie du lycée en collaborant à des groupes de travail et au projet « [Starke Klasse](#) ».

- ▶ Le Lycée Français accueille chaque année **quelques volontaires effectuant leur service civique**. Elles sont chargées de missions pédagogiques, comme par exemple animer la *Webradio* (radio en ligne au sein du FG : interviews d'élèves, visibilité des projets éducatifs, etc)
- ▶ Les personnels de direction de l'administration allemande sont des enseignant.e.s qui ont une décharge horaire pour effectuer leurs tâches administratives. Les personnels de la direction de l'administration française dirigent à plein temps.
- ▶ Chaque direction dispose d'un secrétariat.

Voir [Annexe 2](#) : ↗ Organigramme de l'AF et [Annexe 3](#) : ↗ Organigramme de l'AA

2.1.2. Les personnels enseignants

Les professeur.e.s dépendent d'une administration indépendamment de leur nationalité ou de leur langue maternelle.

▶ Les professeurs de l'administration française :

Employés par l'AEFE, les professeur.e.s de l'AF peuvent avoir des statuts différents comme par exemple résident, détaché de l'Éducation nationale ou recruté local.

▶ Les professeurs de l'administration allemande :

Les professeur.e.s de l'AA peuvent être fonctionnaires (*Beamte*) ou employés (*Angestellte*). Ils/Elles sont employé.e.s par le Land de Berlin et peuvent enseigner plusieurs disciplines. À l'enseignement devant les élèves s'ajoutent des surveillances pendant les pauses des élèves et des éventuels remplacements de collègues de l'AA absents.

2.1.3. Les disciplines enseignées au FG

Quelques différences entre la dénomination des disciplines en France et en Allemagne :

Système français	Système allemand
Histoire-Géographie	Histoire (<i>Geschichte</i>)
	Géographie (<i>Geographie</i>)
Physique-Chimie	Physique (<i>Physik</i>)
	Chimie (<i>Chemie</i>)
Enseignement moral et civique (EMC)	Éthique (<i>Ethik</i>)
Éducation physique et sportive	Sports (<i>Sport</i>)
Sciences de la Vie et de la Terre	Biologie (<i>Biologie</i>)
	Géologie (<i>Geologie</i>)

Les professeur.e.s formé.e.s en Allemagne peuvent enseigner deux disciplines comme par exemple Français et Géographie, Français et Anglais ou encore Allemand et Éthique.

Les élèves peuvent donc avoir un.e professeur.e différent.e en Histoire et en Géographie ; par contre un.e seul.e professeur.e en Physique-Chimie.

A noter que des cours de Religion ont lieu pour des élèves qui le choisissent.

• En Grundstufe :

Français (Français langue étrangère pour les élèves germanophones) ; Allemand ; Mathématiques ; *Gesellschaftswissenschaften* ; Enseignement scientifique (*Naturwissenschaften*) ; Sports ; *Lebenskunde* (Instruction civique et morale) ou Religion ; Musique ; Arts plastiques ; Anglais à partir de la 6^e/6.Kl.

Il s'ajoute à ces matières une période de "Vie de Classe" par semaine, dispensée par le/la professeur.e principal.e.

L'école propose également de nombreuses AGs (clubs) : Club robotique ; légo ; comédie musicale ; échecs ; sports ; arts ; Anglais ; théâtre ; *Rechtschreibung* (orthographe) ; jardins.

Le document d'inscription aux AG se trouve en [Annexe 8.](#) ▶

- **En Mittelstufe :**

Français, Mathématiques, Allemand, Anglais, Latin en 5^e/7.KI, Espagnol ou Latin à partir de la 4^e/8.KI, Physique-Chimie, Sciences de la Vie et de la Terre, Histoire, Géographie, TICE (Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement), Technologie, Éthique, Musique, Arts plastiques, et Éducation physique et sportive.

En 2nde/10. KI., une nouvelle matière apparaît : Sciences économiques et sociales (SES) et les TICE sont remplacées par les Sciences Numériques et Technologie (SNT).

Il s'ajoute à ces matières une période de "Vie de Classe" par semaine, dispensée par le/la professeur.e principal.e.

+ **Options :** Grec ancien à partir de la 4^e/8.KI, Théâtre à partir de la 3^e/9.KI.

Et la possibilité de suivre un enseignement religieux

+ **Les AGs (clubs) :** Échecs, informatique, pratique de l'oral, écriture créative, jardin, égalité/diversité.

- **En Oberstufe :**

Français/Philosophie, 3 spécialités en 1^{ère}/11.KI, 2 spécialités en T^{le}/12.KI, Allemand, Anglais, Histoire, Géographie, Enseignement scientifique, EMC, Éducation physique et sportive et Mathématiques pour ceux qui ne font pas la spécialité en 1^{ère}/11.KI.

+ **Options et/ou GK :** Théâtre, Musique, Arts plastiques, Espagnol, Latin, Grec ancien. Mathématiques expertes et Mathématiques complémentaires en T^{le}/12.KI.

+ **Pour les spécialités :**

- **HLP :** Humanités, littérature et philosophie
- **HGGSP :** Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- **LLCE :** Langues, littérature et culture étrangère allemande
- **LLCE :** Langues, littérature et culture étrangère anglaise
- **AMC :** Anglais Monde Contemporain
- **SES :** Sciences économiques et sociales
- **Mathématiques**
- **Physique-Chimie**
- **Sciences et vie de la Terre**
- **NSI :** Numérique et Sciences Informatiques (CNED avec un référent au lycée)
- **Arts plastiques (CNED avec un référent au lycée)**

Il s'ajoute à ces matières une période de "Vie de Classe" par semaine pour les 2nde/10.KI et une période par quinzaine pour les classes du cycle terminal, dispensée par le professeur principal.

+ **Les AGs (clubs) :** Échecs, projets scientifiques et techniques (*Jugend forscht*, C génial, Olympiades,...), égalité/diversité.

2.2. La vie au quotidien

L'essentiel du suivi de votre enfant se fait à l'aide d'un environnement numérique de travail (ENT) : PRONOTE.

En effet, chaque élève et chaque parent dispose d'un identifiant et d'un code de connexion donnés à la rentrée scolaire. Les identifiants sont les mêmes d'une année sur l'autre. Les absences, le carnet, les notes, les bulletins se trouvent en ligne à l'adresse suivante : <https://1090005n.index-education.net/pronote/>

Il est également possible de passer par le site internet du FG.

En cas de problème de connexion, merci de contacter le BVS (Contacts [Annexe 9](#)).

Les notes sont inscrites par les professeurs au fur et à mesure du semestre et apparaissent en premier lieu sur le compte enfant puis le lendemain sur le compte parents.

Vous trouverez en [Annexe 14](#) une présentation des différentes fonctionnalités.

2.2.1. Avant la rentrée des classes

MANUELS SCOLAIRES

En fonction des disciplines, le manuel scolaire peut être fourni ou à acheter avant la rentrée. La liste est actualisée chaque année et se trouve sur le site du lycée : <https://www.fg-berlin.eu/Liste-des-livres>

MATÉRIEL

Chaque professeur.e annonce en début d'année le matériel nécessaire pour l'année scolaire.

Le Lycée Français sous-traite la gestion des casiers des élèves à la société **MIETRA**.

Pour louer un casier : <https://serviceportal.schliessfaecher.de/schliessfach-mieten?School=Franz%C3%B6sisches%20Gymnasium&Place=Berlin>

SALLES

Chaque classe de la *Grundstufe* et de la *Mittelstufe* (CM2/5.KI à 2nd/10.KI) se voit attribuée une salle pour l'année scolaire.

Répartition des classes dans les étages	
CM2/5.KI et 6 ^{ème} /6.KI	Sous-sol
5 ^{ème} / 7.KI	1 ^{er} étage
4 ^{ème} / 8. KI	1 ^{er} et 2 nd étage
3 ^{ème} / 9. KI	2 nd étage
2 ^{nde} / 10. KI	2 nd et 3 ^{ème} étage

2.2.2. Pendant les cours

RETARDS EN COURS

Lors de la 1^{ère} période de cours, les élèves montent directement en cours. Les élèves en retard sont acceptés.e.s **sans** billet du BVS mais l'enseignant doit saisir le retard dans PRONOTE.

Pour les autres périodes, l'élève doit être accepté **sans** billet jusqu'à 5 min après le début du cours et **avec** un billet du BVS pour un retard supérieur à 5 min. **Tous** les retards sont signalés sur PRONOTE et figureront sur les bulletins semestriels. A partir du 2^e retard non justifié au cours du semestre, le retard suivant entraîne une heure d'absence injustifiée [§ 11 AV Schulbesuchspflicht]. Les retards pour motif de transport peuvent être justifiés par mail.

ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIER (EBEP)

Si votre enfant présente des besoins éducatifs particuliers, il faut prendre rendez-vous avec le/la CPE qui mettra en place avec vous un PAP/PAI après avis d'un médecin traitant ou spécialiste (type orthophoniste, ergothérapeute, psychologue). Voir la [partie 1.2.4.](#) pour un descriptif des PAP/PAI.

2.2.3. Travail et discipline

OBSERVATIONS SUR LE TRAVAIL & LA DISCIPLINE

Elles sont portées sur PRONOTE (Vie scolaire/Carnet) et peuvent ainsi être consultées par la famille et par le/la professeur.e principal.e. Pour les collégiens (CM2/5.KI à 3^e/9.KI), les professeur.e.s peuvent également utiliser le carnet de l'élève en cochant une case dans la rubrique Travail & Discipline.

Il est donc conseillé de regarder régulièrement le carnet de votre enfant et/ou les observations sur PRONOTE.

En cas de faits graves, le/la professeur.e doit rédiger un rapport disciplinaire avec le nom de l'élève concerné.

La famille est alors avertie par le/la CPE. Selon la gravité des faits, une punition ou une sanction sera décidée.

EXCLUSIONS DE COURS

« L'exclusion ponctuelle d'un cours ne peut être prononcée que dans des cas exceptionnels. Elle s'accompagne nécessairement d'une prise en charge de l'élève dans le cadre d'un dispositif prévu à cet effet et connu de tous les enseignants et personnels d'éducation. » (BOEN du 25 août 2011). Elle doit donner lieu systématiquement à un rapport d'incident. L'élève exclu.e doit être accompagné.e par un.e camarade et doit avoir un travail à réaliser. Il/Elle reste sous la responsabilité de l'enseignant.e jusqu'à sa prise en charge par la Vie Scolaire.

2.2.4. Les évaluations

Les évaluations (tests ou DST) doivent être enregistrées sur le cahier de texte de la classe sur PRONOTE (dénomination DS). Cela permet d'informer les élèves et les parents bien sûr mais aussi les autres professeur.e.s afin d'éviter les surcharges de travail pour les élèves.

La **dénomination DST** (Devoir Sur Table ou *Klassenarbeit*) est réservée pour les matières principales (Français, Mathématiques, Allemand et Anglais). Le nombre de DST par année est défini par la loi scolaire :

CM2/5. KI. Et 6 ^e /6.KI.	6 DST
De la 5 ^e /7.KI. À la 2 nd e/10.KI.	4 DST

Toutes les matières doivent organiser **des tests** (*Lernerfolgskontrollen*) d'une durée inférieure à une période.

A cela s'ajoutent d'autres **travaux écrits** (rédactions, dictées,...) ainsi que des évaluations orales (interrogation, exposés, ...).

Vous trouverez plus d'informations dans le [projet local d'évaluation](#).

2.2.5. En dehors des cours

CAHIER DE TEXTES

Sur PRONOTE, vous pouvez ainsi que vos enfants suivre le contenu des cours donnés à votre enfant (Cahier de texte\Contenu et Ressources) ainsi que les devoirs à faire (Cahier de texte\Travail à faire).

DEVOIRS À DOMICILE

Les devoirs doivent être adaptés à l'âge et en quantité raisonnable car ils ne doivent pas restreindre le temps consacré aux activités personnelles. Ils doivent s'inscrire dans la continuité du cours et peuvent être oraux ou écrits. Les professeur.e.s contrôlent que les devoirs ont été correctement réalisés en interrogeant les élèves à l'oral ou par écrit (moins de 10 min).

Les devoirs sont inscrits sur PRONOTE avec le temps estimé. Les durées quotidiennes ne doivent pas dépasser :

CM2/5.Kl. et 6 ^e /6.Kl.	60 min
5 ^e /7.Kl. À 3 ^e /9.Kl.	90 min
2 ^{nde} /10.Kl.	120 min

De la même manière, le temps passé sur les devoirs à domicile sur une semaine dans toutes les matières ne doit pas dépasser :

5 ^e /7.Kl. À 4 ^e /8.Kl.	180 min
3 ^e /9.Kl. À 2 ^{nde} /10.Kl.	240 min

COMMUNICATION

- ▶ **Avec les professeurs** : PRONOTE, courriel ou carnet de l'élève.

Seuls les élèves des niveaux CM2/5.Kl à 3^e/9.Kl possèdent un carnet de liaison.

Tous les membres du personnel du Lycée Français disposent d'une adresse mail (@fg-berlin.eu). En général, il s'agit de la première lettre du prénom suivi du nom.

les adresses mail de l'équipe pédagogique de votre enfant sont disponibles sur PRONOTE : Vie scolaire\Equipe pédagogique.

- ▶ **Avec la direction ou le secrétariat** :

- par courriel :

Administration française : secretariat@fg-berlin.eu

Administration allemande : sekretariat@fg-berlin.eu

- par téléphone:

Administration française: 00 49- 30-25 75 89 50/51

Administration allemande: 0049-30-25 75 89 10/11

- ▶ **Avec la présidence de la représentation des parents d'élèves (GEV)** : contactparents-gev@fg-berlin.eu

- ▶ **Avec le Förderverein** : foerderverein@fg-berlin.eu

CANTINE

Le Lycée Français dispose d'une cantine pour tous les élèves et personnels. Les informations pour inscrire votre enfant se trouvent sur le site web du lycée : <https://www.fg-berlin.eu/Kantine>

2.2.6. Les absences

ABSENCE D'UN.E ÉLÈVE

Tout.e élève absent.e doit présenter, avant son retour en classe, un justificatif d'absence sur son carnet de l'élève ou sur papier libre au BVS. Le contenu des cours manqués doit être repris.

L'absence sera comptabilisée dans le bulletin sauf s'il s'agit d'une des raisons suivantes :

- un rendez-vous interne au lycée (proviseur, CPE, Enseignant, BVS)
- une sortie scolaire
- une dispense
- un DST ou une *Klausur*
- une participation à un événement du lycée

Dans ces cas, la non présence en cours sera inscrite comme une dispense.

ABSENCE D'UN.E PROFESSEUR.E

L'absence prévue d'un professeur figure sur PRONOTE.

Pour les classes de CM2/5.KI à 3^e/9.KI., les professeur.e.s de l'administration allemande sont remplacé.e.s. dans la mesure du possible.

Le planning des remplacements est affiché sur un écran devant le BVS, il est également accessible sur smartphone grâce à l'application DSBMobile :

ID : 257122

Mdp : lledefrance1815

En cas d'absence de professeur.e.s, les emplois du temps sont, si possible, modifiés de façon à ce que les élèves terminent la journée de cours plus tôt.

2.2.7. Comment signaler des problèmes ?

En cas de problème, le premier interlocuteur est le professeur principal ou le/la conseiller.ère principal.e d'éducation (CPE). Vous trouverez plus de détails en [Annexe 9](#) ↗

2.2.8. Les sorties pédagogiques

Parfois, des sorties pédagogiques sont organisées par les professeur.e.s. Le ou la professeur.e qui organise doit informer les parents des modalités de la sortie (lieu, horaires, repas,...). A la fin de la sortie scolaire, votre enfant peut rentrer seul à son domicile si vous en avez donné votre accord. Sinon, votre enfant est raccompagné au lycée.

Lors de ces sorties pédagogiques, le règlement intérieur du lycée s'applique, notamment les restrictions de l'utilisation du smartphone.

2.3. Les conseils de classe et les bulletins

Les élèves de la *Grundstufe* ne reçoivent qu'un seul bulletin allemand par semestre.

En *Mittelstufe*, chaque élève reçoit chaque semestre un bulletin français et un bulletin allemand.

En *Oberstufe*, seul.e.s les élèves passant l'*Abitur* reçoivent, en plus de leur bulletin français, un bulletin allemand.

2.3.1. Les conseils de classe

L'année étant découpée en deux semestres, les premiers conseils de classe ont lieu en janvier. Ne sont présents à ces conseils que les professeurs de la classe et les représentants de la direction. En effet, selon la loi scolaire berlinoise, les délégué.e.s des parents et des élèves n'en font pas partie.

Pour chaque élève, le/la professeur.e principal.e prépare une appréciation globale et une proposition de mention :

- les *félicitations* pour des résultats excellents et un comportement positif
- les *compliments* pour de bons résultats et une attitude globalement positive
- les *encouragements*, quel que soit le niveau atteint, en référence aux efforts et au travail personnel

Le conseil de classe discute et statue pour chaque élève.

2.3.2. Le bulletin français

Le bulletin français est identique aux bulletins distribués en France ou dans les autres établissements français à l'étranger. Il est constitué des moyennes de l'élève (notation sur 20) dans chaque discipline ainsi que d'une appréciation par professeur.e.

Y figurent également une appréciation de la Vie Scolaire, le bilan des absences et des retards, une appréciation globale et éventuellement une mention.

2.3.3. Le bulletin allemand

Le bulletin allemand ne contient pas d'appréciations mais une note moyenne par discipline (notation de 1 à 6, 1 étant la meilleure note). C'est avec ces notes que le règlement de passage dans la classe supérieure s'applique.

Certains professeur.e.s notent directement en notation allemande, ils/elles inscrivent donc la moyenne des différentes notes. Les professeurs qui notent en %, ou en notation française sur 20, doivent utiliser le tableau de conversion :

Le tableau de conversion pour les classes du CM2/5. Kl à la 2^{nde}/10 Kl, ainsi que celui pour les classes de 1^{ère} /11Kl. et T^{le}/12 Kl se trouvent en [Annexe 10](#) ↗.

Attention, les notes inscrites sur les bulletins allemands du second semestre sont **des moyennes annuelles**, ce sont ces moyennes qui déterminent le passage dans le niveau supérieur.

2.3.4. La fiche de conseils (1^{er} semestre)

Pour les élèves n'atteignant pas la moyenne dans certaines disciplines (notes 4- et moins), les professeur.e.s concerné.e.s complètent une fiche de conseils qui sera remise à l'élève en même temps que le bulletin. Cette fiche est à signer et à remettre au/à la professeur.e principal.e.

Pour les élèves ayant plusieurs moyennes en dessous de 4, un avertissement est écrit sur le bulletin allemand :

1. Semester / 1^{er} semestre

Warnungen / Avertissement au sujet du passage

I	1 x 5 <u>et</u> 1 x 4-	Le passage n'est pas assuré. Die Versetzung ist gefährdet.
II	2 x 5 (pas 2x5 mat. princip.) 2 x 5 <u>et</u> 1 x 4- (pas 2x5 mat. princ.)	Le passage est compromis. Die Versetzung ist zweifelhaft.
III	2 x 5 (mat. principales) 2 x 5 sans compensation	Le passage semble exclu. Die Versetzung erscheint ausgeschlossen.

De la même manière, à la moitié du second semestre, un point est fait sur les résultats de l'élève.

Si la moyenne de toutes les notes depuis le début de l'année est inférieure à 10 (notes 4- et moins), alors un message d'avertissement est envoyé aux parents.

2.3.5. Les règles de passage

Lors du conseil de classe du 2nd semestre, pour les élèves ayant des moyennes en dessous de 4 (notation allemande), il existe des règles de passage précises :

Notes en dessous de 4 (max.) / <i>Ausfall</i>	Compensation / <i>Ausgleich</i>	Passage ?
1x5	-	Oui, passe.
2x5, dont au cas où : 1x5 matière principale/Kernfach	2x3 1x3 matière principale/Kernfach	Oui, passe. Oui, passe.
1x6	2x2	Oui, passe.
2x5 matière principale / <i>Kernfach</i> 3x5 2x6 1x6 matière principale/ <i>Kernfach</i>	<u>Pas de compensation possible.</u>	Ne passe pas. Ne passe pas. Ne passe pas. Ne passe pas.

Un examen de rattrapage peut être réalisé à la rentrée scolaire suivante pour montrer que les lacunes ont été comblées.

Rappel : les matières principales sont les Mathématiques, le Français, l'Allemand et l'Anglais.

Plus de précisions dans la loi scolaire berlinoise : <https://www.schulgesetz-berlin.de/berlin/schulgesetz/teil-v-schulverhaeltnis/abschnitt-iii-lernerfolgsbeurteilung-versetzung-pruefungen-erkennungungen/sect-59-aufruecken-versetzung-wiederholung-ueberspringen-kurseinstufung.php>

2.4. Les réunions avec les professeur.e.s

2.4.1. La réunion de rentrée/*Elternabend*

Située très tôt dans l'année scolaire, cette réunion est animée par le/la professeur.e principal.e de la classe.

Elle a pour objectif principal d'élire les représentants des parents de la classe. Ces délégué.e.s sont invité.e.s peu de temps après à la première assemblée des parents d'élèves ou *Gesamtelternvertretung (GEV)* afin d'élire les deux présidents.es de la *GEV* pour l'année scolaire et les représentants des parents aux différentes instances.

2.4.2. La réunion Parents/Professeur.e.s

Cette réunion engage tous les professeur.e.s et a lieu un vendredi après-midi à la mi-novembre. Selon le mode de fonctionnement actuel, les parents prennent rendez-vous en amont à l'aide des différents moyens de communications : PRONOTE, courriels ou encore via l'élève. Des professeur.e.s peuvent demander à voir certains parents.

Les rendez-vous ont lieu toutes les 10 minutes entre 14h00 et 17h15. Les professeur.e.s sont réparti.e.s dans toutes les salles de classe et les parents se présentent à l'heure convenue. Chaque professeur.e affiche ses rendez-vous, ce qui permet aux parents de s'inscrire dans les pages libres même au dernier moment.

2.5. Les commissions et le rôle des référent.e.s

Nom	En Français	Auf Deutsch
Groupes de travail	Comité de pilotage	<i>Steuergruppe</i>
	Commission règlement intérieur	<i>Geschäftsordnungsausschuss</i>
	Commission cantine	<i>Kantinenkommission</i>
	Commission de protection de l'enfant	<i>Kinderschutzgruppe</i>
	Comité de construction	<i>Bauausschuss</i>
Représentant.e.s	Direction élargie	<i>Erweiterte Schulleitung (ESL)</i>
Réfèrent.e.s	Réfèrent.e dyslexie	<i>LRS-Beauftragte*r</i>
	Réfèrent.e dyscalculie	<i>Beauftragte*r Rechenstörung</i>
	Égalité des chances	<i>Gleichstellungsbeauftragte*r</i>
	Réfèrent.e services de la jeunesse	<i>Jugendamtslotse*in</i>
Social	Coordination du groupe de lutte contre le harcèlement	<i>Koordination der Anti-Mobbing-Gruppe</i>
	Projet cohésion des classes	<i>Projekt Starke Klassen</i>
	Prévention des addictions	<i>Suchtprävention</i>
Organisation	Direction de la commission d'hygiène	<i>Leitung der Hygienekommission</i>
	Coordination des classes CM2/5.Kl et 6^e/6Kl	<i>Grundstufenkoordination</i>
	Coordination de la formation linguistique	<i>Sprachbildung</i>
	Orientation	<i>Studienorientierung/Jugendberufsagentur</i>
Pédagogique	Parlement européen des jeunes	<i>Europäisches Jugendparlament</i>
	Diplôme de langue allemande	<i>Deutsches Sprachdiplom (DSD)</i>

A. Le comité de pilotage/Steuergruppe

Il est composé de membres de la direction, des enseignant.e.s, des parents et des élèves. Il a pour mission de conseiller et de soutenir la direction de l'école dans les processus de développement du lycée selon les objectifs et les mesures définis dans le projet d'établissement et de favoriser les processus de communication et de coopération au sein de l'établissement.

En pratique, le comité se réunit plusieurs fois par an (environ 4 fois) afin de coordonner et contrôler les projets de développement. Il informe sur les travaux du comité de pilotage par le biais de procès-verbaux et/ou lors des réunions plénières. Il recueille de nouvelles idées et suggestions de la part de la communauté scolaire et initie le développement ainsi que la révision du projet d'établissement. En outre, le comité de pilotage participe à l'organisation des formations continues internes à l'école.

B. Commission règlement intérieur

Cette commission est un groupe de travail qui se compose de 8 membres : deux membres de la direction, deux délégué.e.s des parents (élu.e.s à la *GEV*), deux délégué.e.s des élèves (élu.e.s à la *SV*), deux délégué.e.s des professeur.e.s (élu.e.s à la *GK*). En général, le mandat dure deux ans. Le travail consiste à adapter le règlement intérieur aux évolutions scolaires, pédagogiques et juridiques. Tout changement du règlement intérieur doit être validé par le conseil d'établissement / *Schulkonferenz*.

C. Commission cantine

Le but est d'échanger des informations, faire un point et donc de proposer des améliorations pour tout ce qui concerne la cantine, cela peut être :

- Gestion du flux des élèves et de la discipline,
- Variété des repas proposés et leur quantité,
- Proposer des journées de repas à thème,
- Discuter de l'offre du kiosque, de ses prix, et de son affichage,
- Les possibilités données par le site du *catering* (commandes à l'avance, etc...).

La commission se réunit 4 à 5 fois dans l'année et comprend un représentant du *catering* et des personnels volontaires.

D. Commission de protection de l'enfant/Arbeitsgruppe Kinderschutzkonzept

Toutes les écoles berlinoises doivent élaborer un "concept de protection de l'enfant".

Ce concept permet de faire le point sur les éléments qui contribuent au bien-être et à la sécurité physique et émotionnelle des élèves dans l'institution « école » et sur ceux qui, au contraire, posent problème. Il s'agit par la suite de mettre en place des mesures qui contribuent à la sécurité et au bien-être de tou.te.s. Selon la loi, toute école en tant qu'institution ainsi que l'ensemble des adultes qui y travaillent ont la responsabilité de faire en sorte que les élèves y soient en sécurité et qu'ils soient protégé.e.s contre toute forme de discrimination et de violence.

E. La direction élargie/Erweiterte Schulleitung (ESL)

L'*ESL* est un organe constitutif de l'école. Il est composé de l'équipe de direction et de deux professeur.e.s de l'AA. Son rôle est de veiller à la qualité pédagogique et de promouvoir la coopération et la communication entre tous les membres de l'école. Pour ce faire, tous les projets et directives actuels et à venir doivent être discutés en termes d'implications et de conséquences pédagogiques.

[Retour tableau](#)

F. Référent.e dyslexie/LRS - Beauftragte*r

- Coordination de la mise en œuvre de l'aide spécifique en cas de troubles des apprentissages liés à la dyslexie (*Lese-Rechtschreibstörung, LRS*),
- Dépistage des élèves ayant des difficultés en orthographe,
- Examen des dossiers et élaboration des plans de soutien (*Förderpläne*),
- Soutien des collègues lors du dépistage et de la mise en place de plans de soutien,
- Prise de contact avec les parents afin de mettre en place un soutien durable également à la maison,
- Prise de contact avec le *SIBUZ* pour demander les tests officiels afin d'obtenir la compensation des désavantages ou la protection des notes (*Festlegung eines Nachteilsausgleichs - NTA*),
- Création de matériel pour les collègues afin qu'ils puissent l'utiliser dans le cadre de la gestion du trouble dyslexique et de l'aide.

G. Référent dyscalculie/Beauftragte*r Rechenstörung

Un enseignant spécialisé en dyscalculie :

- assiste les enseignants dans le diagnostic des difficultés en calcul et dans l'élaboration de plans de soutien,
- inscrit toutes les informations importantes concernant la procédure de traitement des difficultés de calcul dans la partie mathématique sur une fiche de suivi,
- organise une réunion de décision sur la nécessité d'un soutien spécifique,
- résume les informations essentielles qui doivent être transmises dans le cadre du conseil de classe,
- coordonne la mise en œuvre de l'aide spécifique en cas de difficultés de calcul et est à cet effet l'interlocuteur de la direction de l'école,
- coordonne, si nécessaire, une consultation supplémentaire au [SIBUZ](#).

H. Délégué.e à la diversité sexuelle, à l'égalité des chances, à la lutte contre la discrimination / Beauftragte*r sexuelle Vielfalt, Chancengleichheit, Interkulturalität, gegen Diskrimination

- Animer l'AG Diversité hebdomadaire,
- Accompagner les élèves dans l'organisation de la journée culturelle et de la diversité,
- Coordination du groupe de travail des enseignant.e.s et du BVS,
- Orientation des élèves pour lutter contre les propos et actions discriminatoires : réalisation de contenus pédagogiques, écoute et conseil en vue de l'intégration du réseau *Schule ohne Rassismus* (<https://www.schule-ohne-rassismus.org/>),
- Finaliser le processus/la mise en place des WC non genrés.

I. Référent service de la jeunesse/Jugendamtslotse*in

Il s'agit d'un ou de plusieurs professeur.e.s qui sont en lien avec les services de la jeunesse/*Jugendamt*.

Après plusieurs formations au sein de cet organisme, ces professeur.e.s sont habilité.e.s à gérer des situations particulières comme par exemple des problèmes sociaux rencontrés par les familles.

Ces professeur.e.s font partie de la commission de protection de l'enfant/*Arbeitsgruppe Kinderschutzkonzept*

[Retour tableau](#)

J. Coordination du groupe de lutte contre le harcèlement /Koordination der Anti-Mobbing-Gruppe

- Conseils à la direction, aux professeur.e.s principaux.ales, aux collègues et aux parents,
- Coordination étroite avec le/la CPE et l'équipe de socio-pédagogues,
- Intervention en Vie de Classe sur demande,
- Demandes au [SIBUZ](#),
- Contacts avec des services de consultation externes.

K. Projet Cohésion des classes/Projekt Starke Klassen

- Organisation de deux jours de cohésion pour les classes de CM2/5. KI et 5^e/7. KI,
- Organisation d'une journée de cohésion pour les classes de 2nde/10. KI,
- Participation au projet anti-mobbing des classes de 4^e/8. KI,
- Participation aux heures de Vie de Classe sur demande du/de la professeur.e principal.e.

L. Prévention des addictions/Suchtprävention

Les champs d'action de la prévention scolaire incluent, entre autres, la promotion de la santé et la prévention de la violence, auxquelles s'intègrent la prévention des addictions et l'apprentissage social.

M. Direction de la commission d'hygiène/Leitung der Hygienekommission

Les tâches essentielles sont l'actualisation du plan d'hygiène et le suivi de son application.

N. Coordination des classes de CM2/5. KI et 6^e/6. KI/Unterstufenkoordination

- Co-animation des classes de CM2/5. KI et 6^e/6. KI : conseils aux professeur.e.s principaux.ales et aux parents en cas de souhait de changement d'école,
- Conseils aux collègues et aux parents en matière de droit scolaire,
- Informations et coordination des AG (*Arbeitsgemeinschaften*),
- Temps de cantine pour les CM2/5. KI et 6^e/6. KI,
- Mise en place des règles d'absences via le BVS,
- Préparation et finalisation de la répartition des élèves dans les classes de 5^e/7. KI avec les professeur.e.s principaux.ales et les enseignant.e.s des 6^e/6. KI (y compris de l'École Voltaire),
- Conseils sur les questions de certificats en allemand dans les classes de CM2/5. KI et 6^e/6. KI,
- Aperçu et communication sur la compensation des désavantages, le LRS et les avis d'absence scolaire dans le premier cycle,
- Informations sur la cantine à la communauté scolaire,
- Participation au conseil de direction (90 min/semaine),
- Coordination de l'admission des élèves dans le premier cycle, également test en allemand.

O. Coordination de la formation linguistique/Sprachbildung

La mission de la coordination de la formation linguistique (*Sprachbildung*) est de soutenir la meilleure acquisition possible de la langue éducative (CALP - cognitive academic language proficiency) en allemand et en français. Outre des méthodes spécifiques de formation linguistique dans l'enseignement spécialisé (dans toutes les matières) dans la langue d'enseignement respective, l'apprentissage des langues au Lycée Français se compose des deux piliers de l'apprentissage dirigé de l'allemand ou du français langue étrangère (FLE) dans des groupes d'apprentissage selon les niveaux du CECR/GER ainsi que des mesures de soutien linguistique additionnel. En raison de la part relativement faible de l'enseignement spécialisé en allemand, l'encouragement linguistique additionnel ainsi que l'apprentissage dirigé de l'allemand comme langue étrangère ont une importance supérieure à la moyenne pour l'acquisition de la langue allemande de l'éducation. Un

groupe de travail interdisciplinaire (*AG Sprachbildung*) et un réseau de multiplicateurs mettent en œuvre les mesures et les instruments nécessaires à l'apprentissage des langues dans toutes les disciplines par le biais des réunions de matière (*Fachkonferenzen*).

P. Orientation/Berufs- und Studienorientierung + Jugendberufsagentur

L'orientation, au FG, est gérée par plusieurs personnes : Le/la PRIO et 1 ou 2 professeur.e.s de l'AA.

Pour toutes les classes	Accompagner les élèves aux différents forums (<i>Messe Einstieg Berlin, ...</i>)
	Informier et soutenir les professeur.e.s dans la réorientation de certains élèves.
	S'occuper de la plateforme <i>EALS</i>
	Organiser des rencontres avec le/la conseiller.ère d'orientation de la <i>Jugendberufsagentur</i>
Classe de 3^{ème}/9.KI	Organiser l'atelier orientation au <i>BIZ (Berufsinformationszentrum, un centre d'orientation professionnel)</i>
	Organiser les rencontres avec les élèves de 2 nd /10.KI au retour du stage
	Organiser le forum des métiers en mars
Cycle terminal	Informier sur les possibilités post-bac en Allemagne, en France et dans les autres pays, notamment pendant la semaine de l'orientation
	Organiser les rencontres obligatoires avec le/la conseiller.ère d'orientation pour les T ^{le} /12.KI (<i>Perspektivwechsel</i>)
	Comment s'inscrire dans une université allemande ? + Parcoursup

En outre, le/la ou les personnels de l'AA organisent les stages des 3^e/9.KI et des 2^{nde}/10.KI de fin d'année :

- Information auprès des élèves (entre 110 et 150 élèves par niveau),
- Organisation d'un atelier de préparation,
- Rendez-vous individuels avec des élèves ayant des difficultés à trouver un stage,
- Veiller à ce que les stages soient conformes à la loi (horaires, responsabilités, ...),
- Préparer les visites de stage par les enseignant.e.s,
- S'occuper des éventuels problèmes pendant le stage,
- Préparer et réaliser les journées post-stage.

Q. Parlement européen des jeunes/Europäisches Jugendparlament

[European Youth Parliament](#) :

- Préparation, conseils et accompagnement des élèves,
- Formation des élèves aux droits et à la rhétorique politique.

R. Diplôme de langue allemande/Deutsches Sprachdiplom (DSD)

- Organisation des examens DSD I en mars pour certains élèves du collège (*Mittelstufe*),
- Organisation des examens DSD II en novembre pour certains élèves des classes de T^{le}/12. KI

Plus de détails dans la [partie 3.7.](#)

[Retour tableau](#)

3. LES EXAMENS

3.1. Les différents examens

L'établissement propose un enseignement qui permet aux élèves de préparer les examens qui sanctionnent la fin des cycles d'étude :

Nom de l'examen	FR/ALL	Niveau d'enseignement	Caractère
DNB : Diplôme National du Brevet	Français	Fin de 3 ^e /9.KI	Obligatoire pour tous
MSA : <i>Der Mittlere Schulabschluss</i> *	Allemand	2 nd e/10.KI	Obligatoire pour l' <i>Abitur</i>
Abitur	Allemand	1 ^{ère} /11.KI et T ^{le} /12.KI	Obligatoire pour les élèves de l'AA Sur demande pour les élèves de l'AF
Baccalauréat	Français	1 ^{ère} /11.KI et T ^{le} /12.KI	Obligatoire pour tous

*Tous les élèves qui terminent l'enseignement d'allemand niveau langue maternelle en Seconde obtiennent automatiquement le MSA conformément à la loi scolaire berlinoise pour les *Gymnasien*.

Liens utiles :

DNB	https://www.education.gouv.fr/le-diplome-national-du-brevet-10613
Baccalauréat	https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/le-baccalaureat-general-10457
<i>Abitur</i>	https://www.schulgesetz-berlin.de/berlin/verordnung-ueber-die-gymnasiale-oberstufe.php

3.2. Les partiels / Klausuren

La personne responsable des partiels / *Klausuren* mais aussi de l'organisation du cycle Terminal, de l'orientation des élèves, de l'élaboration de l'emploi du temps et de la préparation de l'*Abitur* est appelée coordinateur.trice du cycle terminal (*Oberstufenkoordinator*in* ou *pädagogische*r Koordinator*in Oberstufe*).

Pendant le cycle terminal (1^{ère}/11.KI et T^{le}/12.KI), tous.tes les élèves sont évalué.e.s lors de partiels appelés *Klausuren*. Chaque discipline décide de la durée de cette évaluation, elle varie entre 90 min et 4h. La plupart de ces partiels / *Klausuren* compte pour le contrôle continu des deux examens mais de façon différente.

Vous trouverez un exemple de planning des partiels / *Klausuren* dans [l'Annexe 13](#). ↗

Pour le 4^e semestre, le nombre de partiels / *Klausuren* varie :

- ▶ Un.e seul.e Partiel / *Klausur* pour les *LK*, c'est la note du bac blanc.
- ▶ Un.e Partiel / *Klausur*, que dans le *GK* dans lequel les candidats auront leur épreuve écrite de l'*Abitur* (3. *Prüfungsfach*), c'est-à-dire en Allemand, en Anglais ou en Français (FRABI). Dans tous les autres *GK*, l'évaluation repose uniquement sur la note d'*AT* (*Allgemeiner Teil*).

3.3. Le baccalauréat

Au cours du 2^e semestre de la classe de 2^{nde}/10.KI, tous les élèves choisissent trois spécialités (5 périodes par semaine) pour l'année de 1^{ère}/11.KI. Parmi ces 3 spécialités, les élèves choisiront en 1^{ère}/11.KI deux spécialités (8 périodes par semaine) pour l'année de Terminale qui compteront chacune pour 16 % du baccalauréat.

Les spécialités au FG :

- **HLP** : Humanités, littérature et philosophie
- **HGGSP** : Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- **LLCE** : Langues, littérature et culture étrangère allemande
- **LLCE** : Langues, littérature et culture étrangère anglaise
- **AMC** : Anglais Monde Contemporain
- **SES** : Sciences économiques et sociales
- **Mathématiques**
- **PC** : Physique-Chimie
- **SVT** : Sciences et vie de la Terre
- **NSI** : Numérique et Sciences Informatiques (CNED avec un référent au lycée)
- **Arts plastiques** (CNED avec un référent au lycée)

Le contrôle continu pour le baccalauréat commence dès l'année de 1^{ère}/11.KI et est constitué des moyennes annuelles des disciplines qui ne sont pas évaluées par un examen.

Ces moyennes sont celles figurant sur les bulletins français et sont calculées par les professeurs selon un mode de leur choix.

Baccalauréat	Coefficient (%)	Contenus
Épreuves anticipées de 1 ^{ère} / 11.KI	10	Écrit et oral de Français
Contrôle continu de 1 ^{ère} /11.KI	24	Moyennes annuelles
Contrôle continu de T ^{le} / 12.KI	16	Moyennes annuelles
Épreuves terminales	50	Philosophie, les 2 spécialités et le Grand Oral

Voir [l'Annexe 11](#) pour plus de détails sur les coefficients et les options.

Remarque : Les notes des partiels / *Klausuren* de la spécialité abandonnée comptent pour le contrôle continu de 1^{ère}/11.KI mais les notes obtenues aux *Klausuren* des spécialités poursuivies en T^{le}/12.KI ne comptent pas pour le baccalauréat car les moyennes des matières à épreuves terminales ne sont pas prises en compte dans le calcul du contrôle continu pour le baccalauréat (mais comptent pour l'*Abitur*).

Les **épreuves terminales** comprennent en 1^{ère}/11.KI les écrits et oraux de Français (épreuves anticipées) et en T^{le}/12.KI, les écrits de Philosophie, les écrits des deux spécialités et le Grand Oral.

► **La durée des épreuves écrites est de 4 h sauf :**

- L'épreuve de la **spécialité LLCE** est constituée d'un oral de 20 min (coefficient 50%) avant un écrit de 3h30 (50%). L'oral s'appuie sur un dossier personnel présenté par le candidat et visé par son professeur.

- Les épreuves de spécialités de **Physique-Chimie** et de **Sciences de la vie et de la Terre** qui se déroulent en deux temps. En effet, une épreuve expérimentale (ECE) de 60 min précède l'épreuve écrite de 3h30.

	ECE (épreuve expérimentale)	Écrits
Physique-Chimie	20 %	80 %
SVT	25 %	75 %

- ▶ **L'épreuve orale de Français** dure 20 min (préparation de 30 min) et se décompose en deux parties :

- **Partie 1** : exposé + question de grammaire (10 min)

L'examineur choisit un texte parmi ceux étudiés pendant l'année scolaire et une question de grammaire s'y rapportant. Le candidat doit lire à voix haute le texte après l'avoir mis en contexte, expliquer un passage du texte et répondre à la question de grammaire.

- **Partie 2** : entretien autour d'une œuvre choisie (10 min)

Le candidat choisit une œuvre étudiée pendant l'année scolaire, la présente brièvement et échange avec l'examineur. Sera évalué la capacité à dialoguer, nuancer, étoffer la réflexion et défendre un point de vue.

- ▶ **Le Grand Oral** dure 20 min (préparation de 20 min), 10 min pour que le candidat expose le sujet choisi par le jury parmi deux sujets et 10 min pendant lesquelles le jury approfondit les connaissances du candidat. Le candidat doit, bien avant l'épreuve (idéalement dès l'année de 1^{ère}/11.KI), constituer deux sujets problématisés portant sur les spécialités de T^{le}/12.KI. Un sujet peut porter sur les deux spécialités (transversal) et les deux spécialités doivent être représentées.

Ces épreuves se terminent en général vers le 15 juin. La proclamation des résultats pour le 1^{er} groupe (avant les oraux de rattrapage) a lieu vers le 20 juin. Par tradition, la direction annonce le nom des candidats et leur éventuelle mention sur le perron du lycée à haute voix. Les oraux de rattrapage ont lieu quelques jours plus tard et les résultats du 2^e groupe sont annoncés dans la foulée.

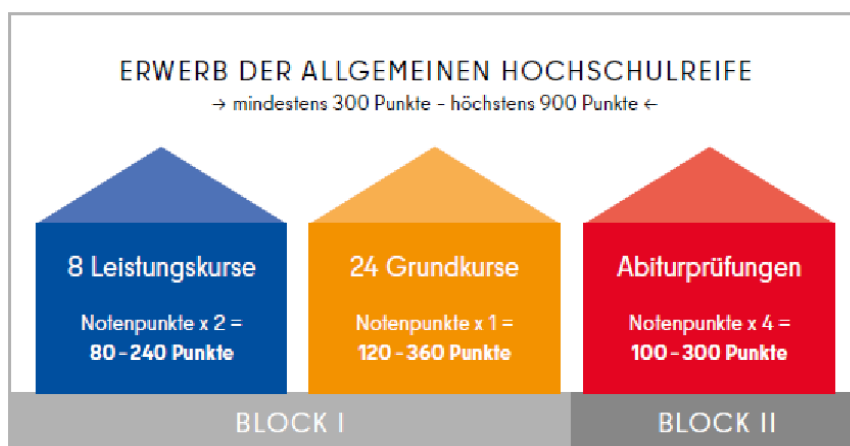
La cérémonie de remise des diplômes a lieu à la fin du mois de juin dans l'Aula. Elle consiste en une série de discours prononcés par l'ambassadeur.rice, le/la proviseur.e et les représentant.e.s des élèves. Ensuite, les élèves montent sur la scène par classe pour recevoir un certificat d'obtention du baccalauréat et le diplôme de l'*Abitur* pour les élèves qui ont passé l'*Abitur* et l'*Abibac*.

3.4. L'Abitur

Les candidats à l'Abitur représentent à peu près la moitié des élèves. Ils doivent choisir les deux spécialités de T^{le}/12.Kl déjà au début de la 1^{ère}/11.Kl car ces deux spécialités forment les Leistungskurse (LK).

Les élèves doivent ensuite avoir au moins 6 Grundkurse (GK) selon le règlement du second cycle : <https://www.fg-berlin.eu/Abitur-Choix-des-matieres>

L'Abitur se calcule sur 900 points et le poids du contrôle continu est plus important que celui pour le baccalauréat. Les 6 GK donnent chacun 4 moyennes semestrielles notées sur 15 points ce qui fait 360 points, les 2 LK comptent double et donnent chacun 4 moyennes semestrielles sur 15 points ce qui donne 240 points. Il reste 300 points pour les épreuves terminales.



On peut aussi décomposer les 900 points de la façon suivante :

Abitur	Coefficient (%)	
Contrôle continu de 1 ^{ère} /11.Kl	33,3	Moyennes semestrielles GK + LK x 2
Contrôle continu de T ^{le} /12.Kl	33,3	Moyennes semestrielles GK + LK x 2
Épreuves terminales	33,3	Les 2 spécialités, une épreuve écrite de langue, un oral en GK et le « Grand Oral ».

Le contrôle continu :

Les moyennes semestrielles de chaque discipline sont celles figurant sur les bulletins allemands et doivent être calculées suivant un règlement précis :

Abitur	Nombre de Klausuren par semestre	Coefficient (%)	Allgemeiner Teil
Leistungskurs (LK)	2	25 % chacune	50 %
Grundkurs (GK)	1	33,3 %	66,6 %

La note d'Allgemeiner Teil (AT) contient les évaluations autres que les Klausuren (DST, tests, exposés, participation,...) mais doit prendre également en compte l'assiduité et les efforts faits par le candidat à l'Abitur.

Les épreuves terminales :

Celles-ci se déroulent uniquement en T^{le}/12.KI selon le tableau suivant :

		Correspondance avec le baccalauréat	Épreuves supplémentaires
1. <i>Prüfungsfach</i> /1 ^{ère} matière d'examen	LK	Épreuve de spécialité 1	
2. <i>Prüfungsfach</i> /2 ^e matière d'examen	LK	Épreuve de spécialité 2	
3. <i>Prüfungsfach</i> /3 ^e matière d'examen	GK		Épreuve écrite centralisée de langue
4. <i>Prüfungsfach</i> /4 ^e matière d'examen	GK		Épreuve orale de 20 min
5. <i>Prüfungsfach</i> /5 ^e matière d'examen	LK	Grand oral	

La 3^e matière d'examen (3.PF) :

C'est la seule épreuve centralisée du Land de Berlin qui s'applique au *FG*, elle ne concerne que le Français, l'Allemand ou l'Anglais. L'épreuve dure 285 min pour les élèves de *LK* et 255 min pour les élèves de *GK*. Le type d'épreuve est propre à la matière dans laquelle composent les candidats. Les élèves concernés sont libérés de cours la veille et le jour de l'épreuve.

La 4^e matière d'examen (4.PF) :

Cette épreuve consiste en un oral de 20 min (préparation 30 min) avec un jury d'au moins 2 personnes (généralement 3 personnes et éventuellement des invités). Le candidat s'exprime pendant 10 min et répond aux questions du jury pendant 10 min (avec ou sans support selon les matières). Le sujet d'examen est constitué par le ou les professeur.e.s en charge du *GK*, il porte sur le 4^e semestre de cours plus un autre semestre au choix du candidat.

La 5^e matière d'examen (5.PF) :

Au *FG*, cette épreuve orale est remplacée par le Grand Oral. Les élèves *Abiturienten* ne passent donc pas le même *Abitur* que dans les établissements berlinois. Car, normalement, cette épreuve orale porte bien sur un *GK* alors que le Grand Oral porte forcément sur un *LK* (spécialité). En outre, le candidat berlinois doit, pour préparer cette épreuve, constituer un dossier de 20 pages et en faire la soutenance pendant 20 min plus 10 min de questions.

Ces 5 matières d'examen doivent être choisies de manière à ce que les 3 thèmes (*AF = Aufgabenfelder*) soient représentés :

AFI	<i>Sprachlich, literarisch, künstlerisch</i>	Langues, littérature, arts
AFII	<i>Gesellschaftswissenschaftlich</i>	Sciences politiques, Histoire-Géographie, SES, Philosophie
AFIII	<i>Mathematisch, naturwissenschaftlich</i>	Mathématiques, Physique-Chimie, SVT

Les détails se trouvent sur le document suivant : <https://www.fg-berlin.eu/Abitur-Choix-des-matieres>

Mais la dénomination des matières change selon si c'est un LK ou un GK :

		LK	GK
AFI	Spé LLCER ou AMC, Français tronc commun	Deutsch ou Englisch ou Französisch	Deutsch, Englisch ou Französisch (tronc commun)
AFII	Spé HGGSP, Spé SES, Spé HLP	Politikwissenschaft Wirtschaftswissenschaften (WiWi) Geisteswissenschaften, Literatur und Philosophie	Histoire (Geschichte) ou Géographie (Erdkunde) du tronc commun
AFIII	Spé Mathématiques Spé Physique-Chimie, Spé SVT	Mathematik Physik, Chemie Biologie	Enseignement scientifique

Cas particuliers :

- Le français intervient en tant que langue étrangère et peut être un LK ou un GK (Français en 1^{ère}/11.KI et Philosophie en T^{le}/12.KI)
- Le LK/GK Philosophie est constitué de la spécialité HLP. Attention, il n'est pas possible de cumuler le LK Französisch et le LK Philosophie.
- La spécialité Physique-Chimie est à la fois un LK Physik et un GK Chemie.

3.5. L'Abibac

Le dispositif Abibac permet la délivrance simultanée du baccalauréat et de l'Abitur avec un règlement d'examen particulier.



Cette filière qui débute à partir de la 2^{nde}/10.KI est réservée aux élèves non alphabétisé.e.s en allemand qui souhaitent renforcer leur profil germanophone : ils ont 6 périodes d'Allemand (au lieu de 4) et l'Histoire et la Géographie ainsi que l'EMC (*Politische Bildung*) sont enseignées en allemand à raison de :

Niveau	Histoire	Géographie	EMC	Total classe Abibac	Total autres classes
2 ^{nde} /10.KI	2p	2p	1p	5p	5p
1 ^{ère} /11.KI	3p	3p	0,5p	6,5p	4,5p
T ^{le} /12.KI	3p	3p	0,5p	6,5p	4,5p

Les élèves de la filière Abibac passent les épreuves terminales du baccalauréat mais aussi des épreuves spécifiques supplémentaires à la fin du mois de mai et à la mi-juin :

Épreuve	Durée	Pour le baccalauréat	Pour l'Abitur	
Histoire-Géographie en langue allemande	5 h	Composition (1 discipline, dite majeure) + étude de documents (autre discipline, dite mineure)	50 % composition (la discipline majeure)	50 % contrôle continu sur la mineure.
Langue et littérature allemande à l'écrit	5 h	Commentaire dirigé ou explication-discussion 1 correction pour la note LVA du baccalauréat 1 correction locale par le/la professeur.e d'allemand pour l'Abitur		
Langue et littérature allemande à l'oral	30 + 30 min	10 min exposé du sujet + 10 min questions + 10 min entretien		

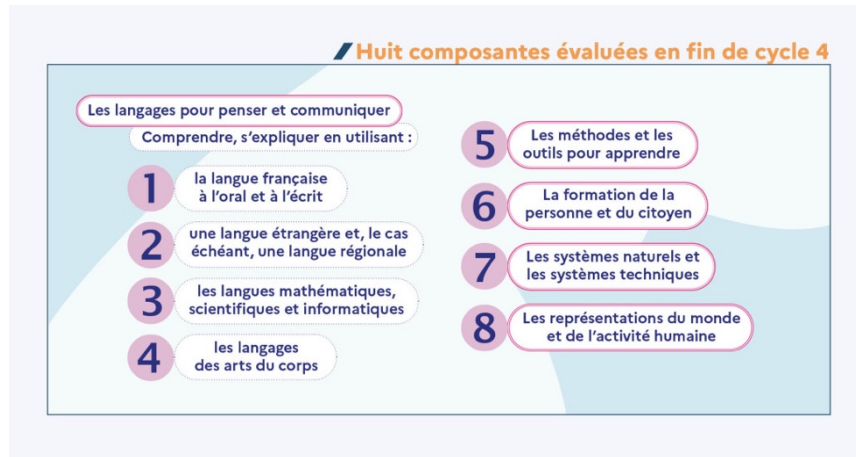
Les notes obtenues à ces épreuves remplacent celles du contrôle continu.

Pour plus d'informations : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121392N.htm>

3.6. Le diplôme national du brevet

Le DNB sanctionne la fin du cycle 4 et porte sur les connaissances de base et les compétences acquises en fin de collège (niveau 3^e/9.KI).

► **Le contrôle continu** comprend 400 points, répartis sur les huit composantes du socle commun :



Les compétences sont évaluées par plusieurs disciplines :

D1.1 – Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit	Français et autres matières sauf les langues vivantes
D1.2 - Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère	Allemand ; Anglais ; Espagnol
D1.3 - Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques	Maths ; SPC ; SVT
D1.4 - Comprendre, s'exprimer en utilisant le langage des arts et du corps	Arts ; Musique ; Sport
D2 - Les méthodes et outils pour apprendre	Toutes les matières
D3 - La formation de la personne et du citoyen	Ethique
D4 - les systèmes naturels et les systèmes techniques	SPC ; SVT info ; Technologie
D5 - les représentations du monde et l'activité humaine	Histoire ; Géographie

Les épreuves terminales ont lieu dans la 1^{ère} quinzaine de juin et comprennent 400 points également :

		Durée	Points
1 ^{er} jour	Épreuve écrite de Français (Compréhension + dictée + rédaction)	3 h	100
	Épreuve écrite de Mathématiques (dont un exercice d'informatique)	2 h	100
2 ^{ème} jour	Épreuve écrite d'Histoire-géographie-EMC	2 h	50
	Épreuve écrite de Sciences (2 disciplines)	1 h	50
3 ^{ème} jour	Épreuve orale (Histoire des arts, EPI ou parcours éducatif)	5 min + 10 min	100

L'épreuve de Sciences est constituée de deux disciplines tirées au sort parmi la Physique-Chimie, les Sciences de la vie et de la Terre et la Technologie.

Au FG, la Technologie englobe les cours de Technologie et TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement).

L'Enseignement moral et civique (EMC) prend la dénomination éthique et est enseignée à raison de deux périodes par semaine du niveau 5^e/7.KI au niveau 2nde/10.KI.

Les options Latin, Grec ou Espagnol peuvent apporter encore 20 points supplémentaires.

3.7. Le *Deutsches Sprachdiplom* (DSD)

En 4^e/8. KI. et en 3^e/9. KI. les élèves ont la possibilité de passer le *DSD I* et, en 1^{re}/12. KI, le *DSD II*.

Le *Deutsches Sprachdiplom (DSD)* de la *Kultusministerkonferenz (KMK)* est le seul programme scolaire de la République fédérale d'Allemagne pour l'allemand langue étrangère à l'étranger. Le diplôme de langue allemande de la *KMK* peut être obtenu par un examen à l'issue de plusieurs années d'enseignement scolaire de l'allemand. (...) L'examen du *Deutsches Sprachdiplom - Zweite Stufe (DSD II)* évalue les connaissances en allemand aux niveaux B2/C1 du GeR. Un diplôme *DSD II* est considéré comme **une preuve des compétences linguistiques en allemand** requises pour étudier dans un établissement d'enseignement supérieur en Allemagne fédérale.

Pour plus d'informations : <https://www.kmk.org/themen/deutsches-sprachdiplom-dsd.html>

3.8. Le diagnostic *Vera 8*

Les travaux comparatifs de la classe de 4^e/8.KI (*Die Vergleichsarbeiten der Jahrgangsstufe 8* ou *VERA-8*) sont un instrument de diagnostic au niveau national (Allemagne). Ils constituent une base importante pour le développement systématique de l'enseignement. Les enseignant.e.s obtiennent des informations sur les connaissances, les capacités et les aptitudes dont disposent les élèves d'une classe par rapport aux exigences disciplinaires des standards nationaux de formation à la fin de chaque filière de l'enseignement secondaire inférieur dans les matières centrales que sont l'Allemand, les Mathématiques, les langues étrangères et les programmes d'enseignement.

VERA-8 sert exclusivement au développement de l'enseignement des matières internes à l'école. Ce diagnostic doit permettre de déterminer les compétences que les élèves ont acquises au moment où il a été réalisé. Sur la base des résultats, les processus d'enseignement ultérieurs peuvent être optimisés en conséquence au sein de l'école.

Cet examen se déroule fin février/début mars et peut se faire en ligne via le portail ISQ (*Institut für Schulqualität der Länder Berlin und Brandenburg e.V.*) :

https://www.isq-bb.de/wordpress/vergleichsarbeiten/jahrgangsstufe_8/

Au FG, les examens se font pour l'Allemand (niveau langue maternelle/*Muttersprache*) et pour le Français qui constitue la première langue étrangère pour les élèves alphabétisé.e.s en Allemand. L'épreuve de Mathématiques ne se fait plus car les programmes à Berlin et au FG sont très différents.

3.9. La certification PIX

PIX est le nom donné à la plateforme d'évaluation et de certification des compétences numériques. Cette plateforme permet aux élèves de faire progresser leur habileté numérique quelque soit leur niveau.

Elle s'adresse à tous les élèves mais la certification PIX ne s'adresse, elle, qu'aux élèves de 3^e/9.KI et T^e/12.KI.

Cette certification est reconnue dans toute l'Europe et permet d'étayer une candidature à une formation sélective ou à une insertion professionnelle.

Au FG, la certification se fait pendant les heures de TICE à la fin de l'année pour les élèves de 3^e/9.KI et pendant l'année scolaire pour les élèves de T^e/12.KI.

Plus d'informations sur le site : <https://pix.fr/>

3.10. L'ASSR

L'ASSR ou Attestation scolaire de sécurité routière est une attestation française indispensable pour passer le permis de conduire en France. Elle comporte deux niveaux :

- l'ASSR1 en classe de 5^e/7.KI et avant 14 ans
- l'ASSR2 en classe de 3^e/9.KI et avant 16 ans

Les épreuves sont organisées par l'AF et se déroulent pendant les heures de TICE vers la fin de l'année scolaire.

La préparation s'effectue pendant les heures de TICE ou de Vie de Classe :

<https://e-assr.education-securite-routiere.fr/preparer/assr>

ADMINISTRATION FRANÇAISE

Ministre des affaires
étrangères

M. Jean-Noël Barrot

Ambassadeur de France en
Allemagne

M. François Delattre

Conseiller.ère culturel.le de
l'Ambassade de France en
Allemagne

M. Thomas Michelin

Conseiller.ère culturel.le
adjoint.e et délégué.e de la
direction de l'AEFE

Mme Chantal Bousquet

Proviseur du lycée Français
de Berlin

M. François Cornu

Propriétaire
du bâtiment :
Berliner
Immobilien
Manager
(BIM)

Hr Schäfer

ADMINISTRATION ALLEMANDE

Senatorin für Bildung,
Jugend und Familie

Fr Katharina Günther-Wünsch

Staatssekretärin für Bildung

Fr Christina Henke

Abteilung IV - Leitung der
Abteilung schulische
berufliche Bildung

Hr Mirko Salchow

Leiterin der Stabsstelle
zentral verwalteten
Schulen* (I zVS)

Fr Grit Orgis

Schulaufsichten

Hr Holger Witzel

Schulleiterin des
Französischen Gymnasiums

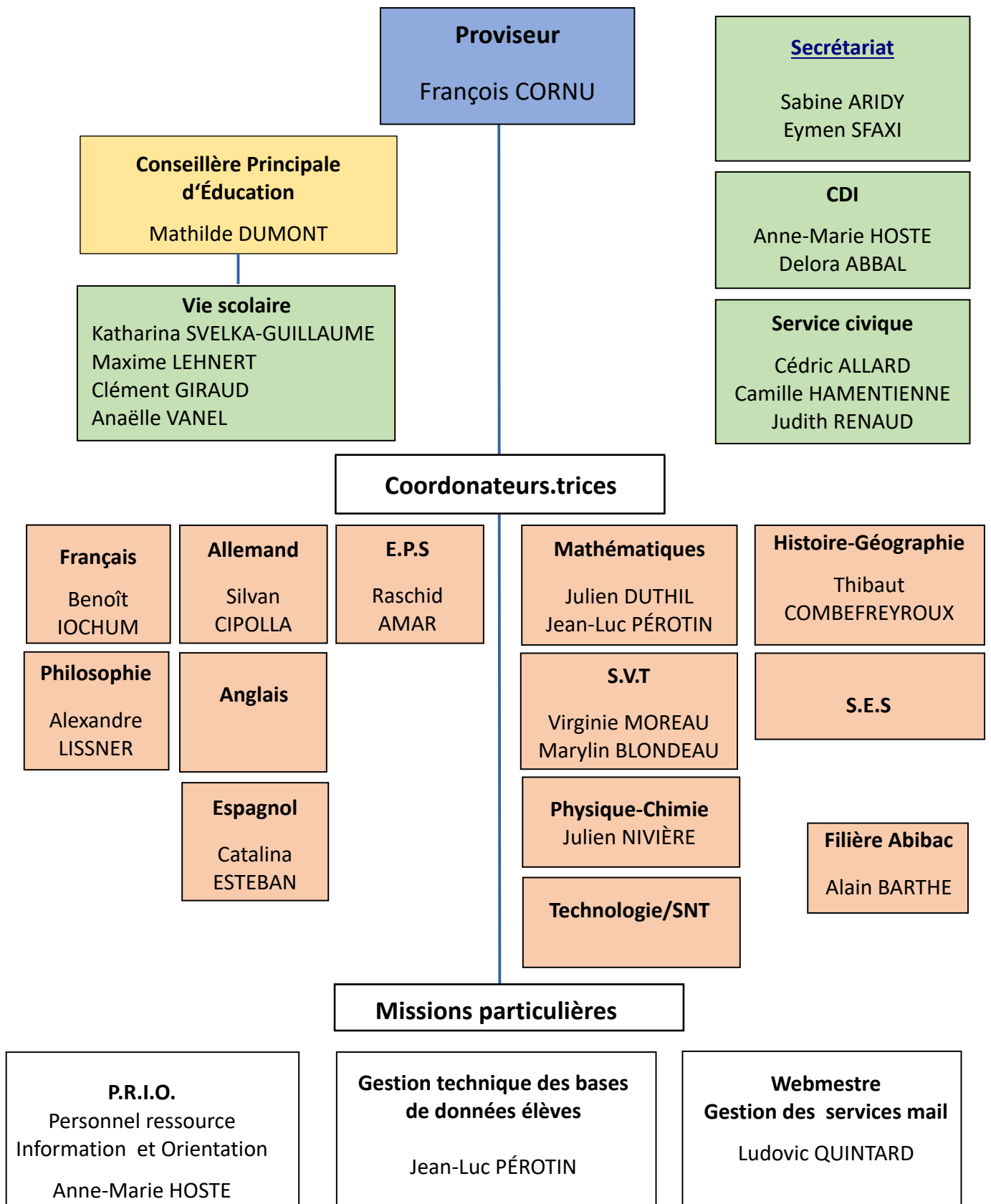
Fr Nikola Dzembritzki

2024-2025

La conseillère ou le conseiller culturel, scientifique et de coopération couvre tous les aspects de l'action culturelle, y compris la gestion des instituts culturels, des écoles et lycées français. Il est assisté de spécialistes pour l'enseignement, l'action artistique, l'audiovisuel, la coopération scientifique, technique et administrative.

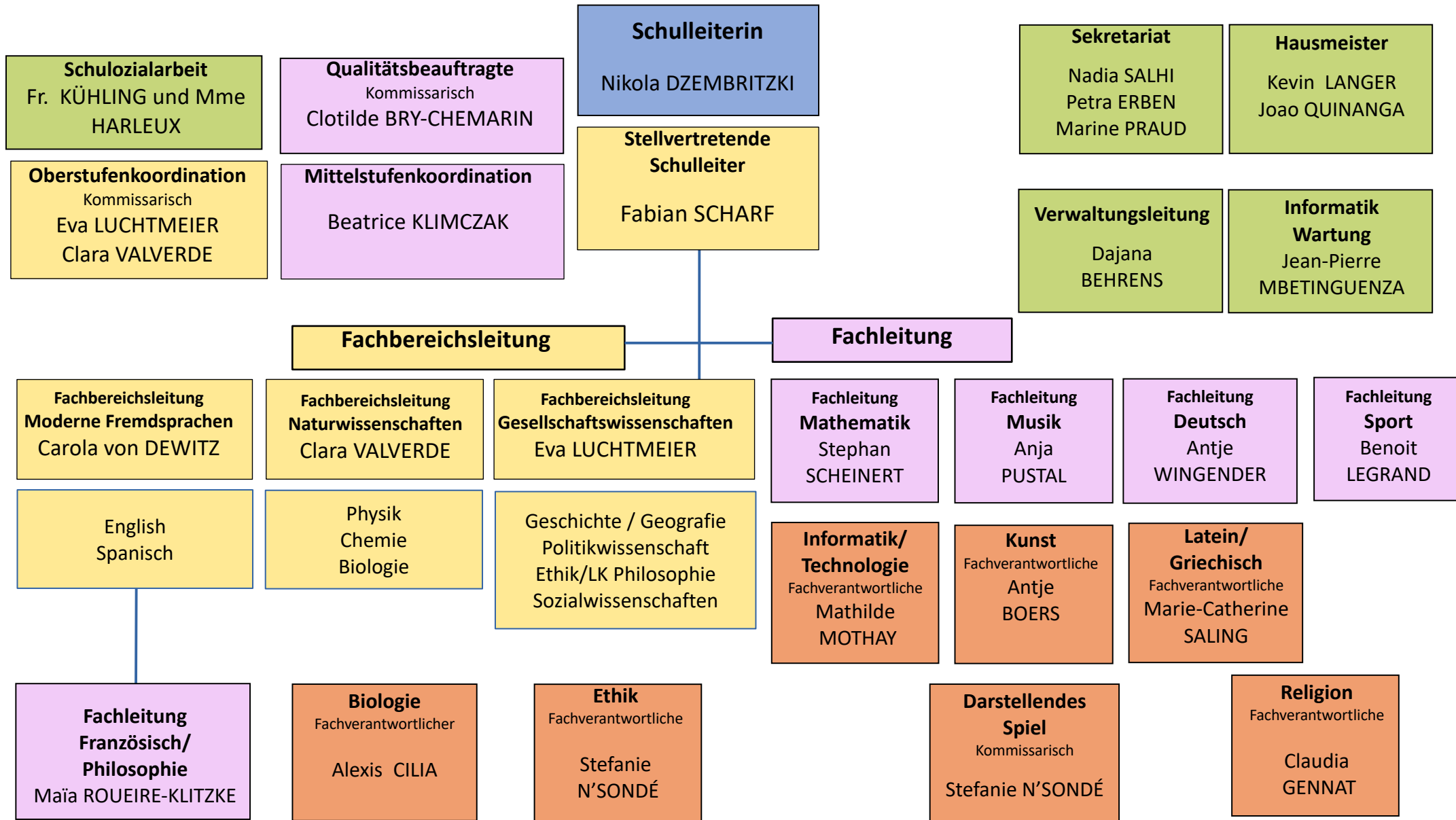
* Zentral verwaltete Schulen:

- Staatliche Ballettschule und Schule für Artistik
- Schulfarm Insel Scharfenberg
- Musikgymnasium Carl Philipp Emanuel Bach
- Abendgymnasium Prenzlauer Berg
- die drei Eliteschulen des Sports
- Staatliche Internationale Schule Nelson-Mandela
- 2. Internationale Schule
- John-F.-Kennedy-Schule
- Französisches Gymnasium



Annexe 3 : Organigramme de l'administration allemande

2024-2025



Annexe 4 : Comparaison des systèmes éducatifs français et allemand

Système Français :

		Bac général	Bac technologique	BT	Bac pro	
Lycée	Cycle terminal	Terminale générale	Terminale technologique	Terminale BT	Terminale professionnelle	CAP 2 ^{de} année CAP
		Première générale	Première technologique	Première BT	Première professionnelle	
	Cycle de détermination	Seconde générale et technologique		Seconde BT	Seconde professionnelle	1 ^{re} année CAP

		Diplôme national du brevet (DNB)			
Collège	Cycle d'orientation	Troisième		CPA / Clipa / DIMA	Sixième à troisième Segpa
	Cycle central	Quatrième			
		Cinquième			
	Cycle d'observation et d'adaptation	Sixième			

		Cours moyen deuxième année		Classes d'initiation et d'adaptation
École	Cycle des approfondissements (cycle III)	Cours moyen première année		
		Cours élémentaire deuxième année		
		Cours élémentaire première année		
	Cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II)	6 ans	Cours préparatoire	
Cycle des apprentissages premiers (cycle I)		Grande section		
		Moyenne section		
		Petite section		

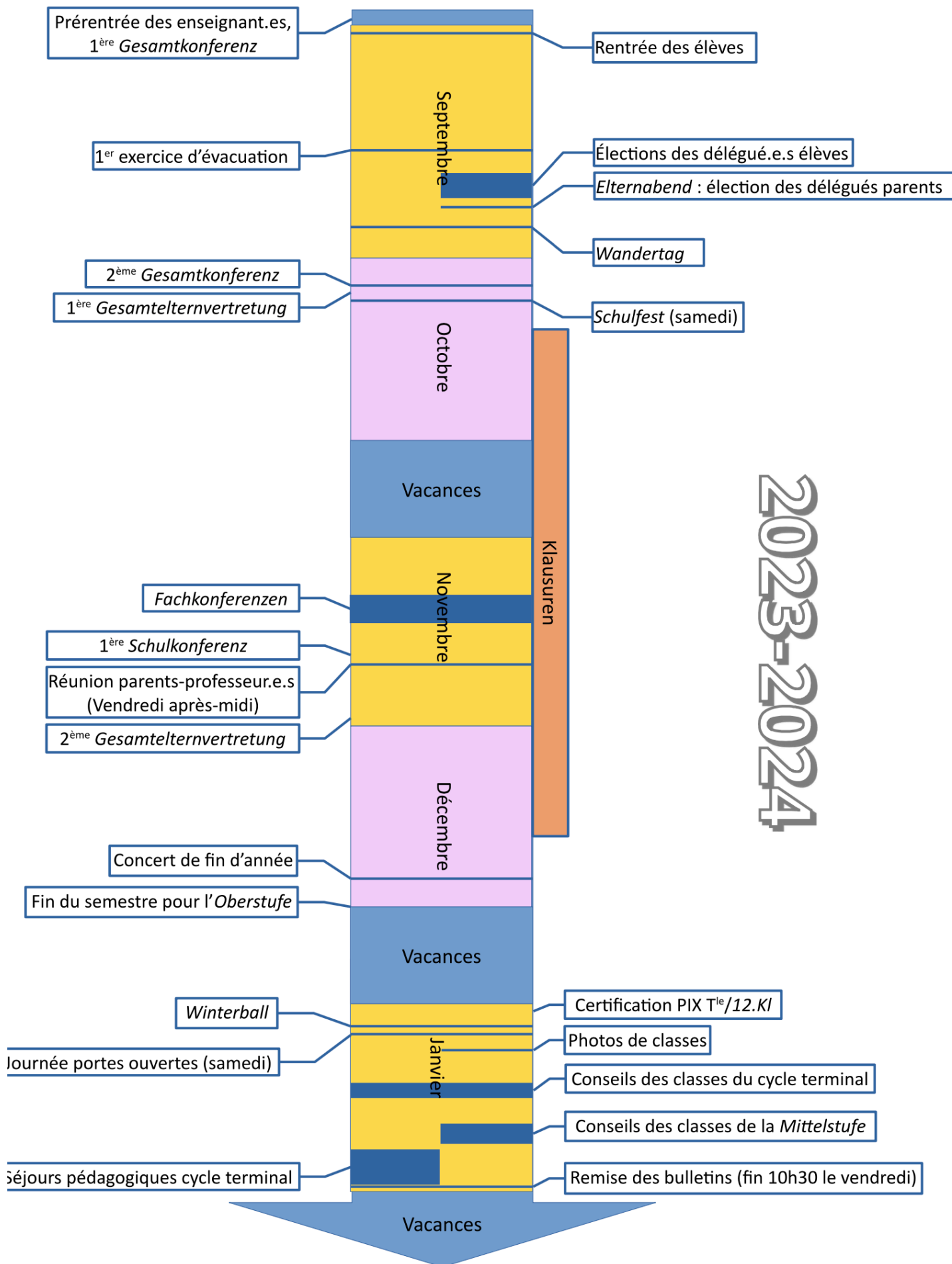
Système Berlinois :

		Fachhochschule (Université de sciences appliquées)		Universität (Université)				
		Classe			Âge			
Système d'éducation secondaire	13	Berufsschule, Fachoberschule (Lycée d'enseignement professionnel)				18/19		
	12					17		
	11	16						
	10	10. Klasse (10 ^{ème} année scolaire)	15					
	9	Hauptschule (École secondaire générale)	Realschule (École secondaire)			Gesamtschule* (École polyvalente)	Gymnasium (Collège/lycée)	14
	8							13
7	12							
6					11			
5					10			
Système d'éducation primaire	4	Grundschule (École primaire)				9		
	3					8		
	2					7		
	1					6		
Jardin d'enfants		Crèche, école maternelle, assistants maternels et assistantes maternelles				5		
						4		
						3		
						2		
						1		

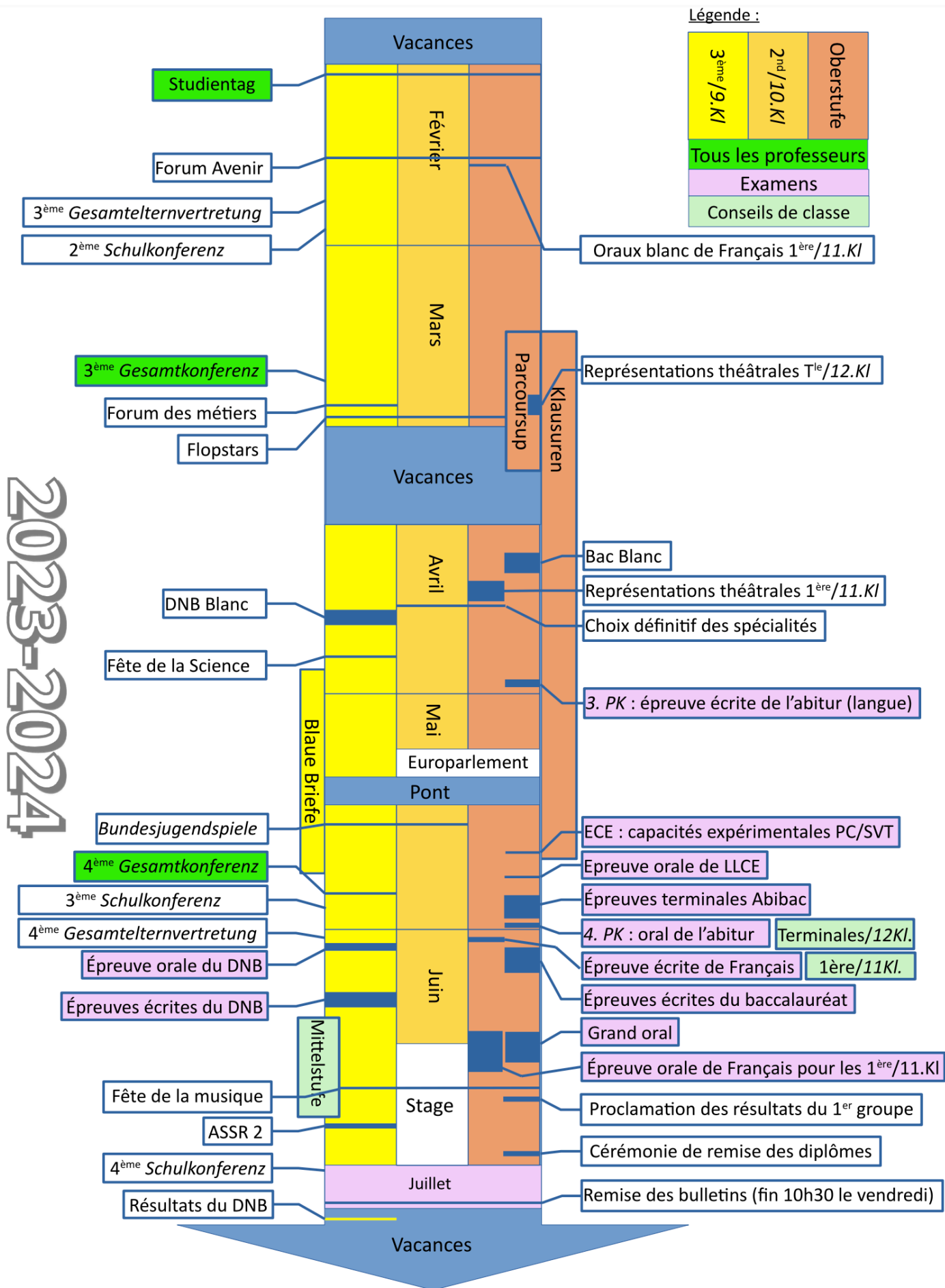
Französisches Gymnasium :

Système allemand	Grundstufe Primarstufe		Gymnasiale Mittelstufe Sekundarstufe I				Gymnasiale Oberstufe Sekundarstufe II	
	5. Kl.	6. Kl.	7. Kl.	8. Kl.	9. Kl.	10. Kl.	11. Kl.	12. Kl.
Système français	CM2	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	2 nd e	1 ^{re}	Term.
	École	Collège				Lycée		
	Primaire	Secondaire						

Annexe 5 : Frise chronologique du premier semestre



Annexe 6 : Frise chronologique du deuxième semestre



**Förderverein Französisches Gymnasium
(Collège français) e.V.**

Association de soutien du Lycée Français de Berlin
Derfflinger Str. 7, 10785 Berlin

www.fg-berlin.eu

foerderverein@fg-berlin.eu



Lycée Français
Französisches Gymnasium
Berlin

Bulletin d'adhésion pour l'
Association de soutien du Lycée Français

Nom Prénom

N°, Rue :

Code Postal, Ville :

Téléphone : (facultatif)

Courriel : (Informations envoyées par courriel)

Mon enfant est dans la classe :

Nom de l'enfant :(si différent)

Prénom de l'enfant :

Je désire m'inscrire en tant que membre de l'association de soutien du Lycée Français à partir de
J'ai pris connaissance des statuts.

Ma contribution annuelle est de € (Minimum 20 € pour Adulte / 10 € pour élève)

Cette somme sera retirée une fois par an de mon compte.

Voyez le formulaire SEPA au verso!

.....

Date

.....

Signature du nouveau membre

Veuillez expédier le bulletin d'inscription à l'adresse ci-dessus ou veuillez le déposer dans la boîte aux lettres de l'association à l'entrée du Lycée.

Vorsitzende / présidente: Mélissa Lelièvre

Stellvertretender Vorsitzender / vice-président: Nicolas Roche

Kassenwart / trésorière: Angelika Sohst

Eintrag beim Amtsgericht Charlottenburg (registre Amtsgericht):VR 25413

Bankverbindung / coordonnées bancaires:

Förderverein am FG-Deutsche Bank Berlin- IBAN DE70 1007 0024 0209 2948 00

BIC DEUTDE3303033000

**Förderverein Französisches Gymnasium
(Collège français) e.V.**

Association de soutien du Lycée Français de Berlin
Derfflinger Str. 7, 10785 Berlin
www.fg-berlin.eu
foerderverein@fg-berlin.eu



Lycée Français
Französisches Gymnasium
Berlin

Gläubiger Nr. DE39FFG00000467777

Mandatsreferenz: sera transmis séparément

AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE SEPA

J'autorise par la présente, l'Association de Soutien du Lycée Français, à prélever sur mon compte bancaire, le montant mentionné ci-après. J'informe parallèlement mon établissement bancaire, de cette autorisation de ce prélèvement sur mon compte.

A noter: J'ai la possibilité de demander le remboursement de la somme prélevée, sous 8 semaines à partir de la date du prélèvement. (Selon les conditions générales, convenues avec mon établissement bancaire.)

Montant: Euro

Une seule fois 1 fois par an (répétitive)

Prénom, Nom du titulaire du compte

Nom de l'établissement bancaire

BIC _____|____

IBAN DE __|____|____|____|____|____

.....
Lieu Date signature du membre

Veuillez expédier ce formulaire à l'adresse ci-dessus ou le déposer dans la boîte aux lettres de l'Association dans le hall d'entrée du Lycée.

Vorsitzende / présidente: Mélissa Lelièvre
Stellvertretender Vorsitzender / vice-président: Nicolas Roche
Kassenwart / trésorière: Angelika Sohst
Eintrag beim Amtsgericht Charlottenburg (registre Amtsgericht):VR 25413

Bankverbindung / coordonnées bancaires:
Förderverein am FG-Deutsche Bank Berlin- IBAN DE70 1007 0024 0209 2948 00
BIC DEUTDE3333

AG. CM2 et 6ème

Cette année, les enseignants proposent différentes activités sur différents créneaux :

AG		Périodes	Salle
Robotique :	L'AG propose d'apprendre aux élèves la programmation de robots.		17
Sport :	Nous proposons aux élèves principalement quatre activités sportives différentes dans notre gymnase, mais aussi beaucoup d'autres jeux et sports : - M. Legrand : AG gymnastique aux agrès - M. Gradelet : AG tennis de table et badminton		SH
Arts :	Les élèves apprendront principalement à utiliser leurs 10 doigts. Ils / elles bricoleront avec des matériaux différents (argile, papier, bois, tissus etc...), ils /elles apprendront à coudre, à broder etc... et bien sûr nous prendrons en compte les souhaits des élèves.		E10
Échecs :	L'AG propose aux débutants de découvrir les règles de base du jeu d'échecs et donne aux joueurs de tous les niveaux la possibilité de jouer et de progresser. Des tournois seront organisés en ligne et en présentiel.		106
Comédie Musicale :	Dans l'atelier de comédie musicale, nous répétons de petites pièces de théâtre, des scènes, des chorégraphies dans lesquelles la musique joue un rôle central. Ces programmes sont présentés à l'occasion des concerts de l'école.		18
Lego :	Construction de modèles Technic et GBC (parcours de billes).		112
Jardin :	Dans le club de jardinage, les élèves ont la possibilité d'apprendre à connaître les plantes locales et à utiliser correctement les outils de jardinage. Les plates-bandes du jardin scolaire sont travaillées, aménagées et entretenues en fonction des saisons. Les élèves apprennent ainsi comment les plantes vivent et poussent, ce dont elles ont besoin pour s'épanouir et pourquoi elles nous sont si utiles.		

Les deux premières semaines de septembre votre enfant pourra essayer les AG.

Ensuite, votre enfant **remettra le coupon** ci-dessous aux professeurs de l'AG auxquelles il veut participer.

Votre enfant s'inscrit pour le premier semestre et pourra changer d'AG au second semestre.

Une fois votre enfant inscrit dans une AG, toute absence devra être justifiée comme dans un cours classique.

L'équipe des professeurs.

✂.....

Mme/M représentant légal de

..... (nom de l'élève) en

classe de souhaite que mon enfant participe aux AG suivantes :

Robotique	Sport	Arts	Échecs	Lego	Comédie musicale	Anglais	Théâtre	Jardin
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Signature :

AGs 5.k1 und 6.k1

In diesem Jahr bieten die Lehrer verschiedene Aktivitäten an:

AG		Unterricht	Räum
Robotik :	Das Projekt besteht daraus, Roboter zu programmieren.		17
Sport :	In unserer Sporthalle bieten wir den Schülern vier verschiedene sportliche Aktivitäten an : Hr Legrand : AG Geräteturnen Hr Gradelet : AG Tischtennis und Badminton		SH
Kunst :	In dieser AG werden die Schüler hauptsächlich lernen, mit ihren Händen zu arbeiten. Sie werden mit verschiedenen Materialien (Ton, Papier, Holz, Stoffe usw....) umgehen, sie werden lernen zu nähen, zu sticken, usw.... und natürlich werden wir die Wünsche der Schüler berücksichtigen.		E10
Schach :	Die AG bietet Anfängern das Erlernen der Spielregeln und gibt Spielern aller Spielstärken die Möglichkeit, zu spielen und sich zu verbessern. Turniere werden sowohl online wie auch live organisiert.		106
Musik-Komödie :	In der Kindermusical-AG üben wir kleine Theaterstücke, Szenen, Choreographien ein, in denen Musik stets eine zentrale Rolle spielt. Diese Programme werden anlässlich der Schulkonzerte aufgeführt.		18
Lego :	Bauen von Technik und GBC-Modellen (Kugelbahn)		112
Garten :	In der Garten-AG erhalten die Schüler und Schülerinnen die Möglichkeit, einheimische Pflanzen kennenzulernen sowie mit Gartenwerkzeugen richtig umzugehen. Entsprechend der Jahreszeiten werden die Beete im Schulgarten bearbeitet, gestaltet und gepflegt. Dabei erfahren die Schüler und Schülerinnen, wie Pflanzen leben und wachsen, was sie zum Gedeihen brauchen und warum sie so nützlich für uns sind.		

Die ersten zwei Wochen kann Ihr Kind die angebotenen AG's ausprobieren. Anschließend kann es sich für eine oder auch mehrere AG's entscheiden und den beigefügten Coupon bei der Lehrkraft abgeben.

Ihr Kind meldet sich für das erste Halbjahr an und kann die AG im zweiten Halbjahr wechseln.

Sobald Ihr Kind in einer AG angemeldet ist, muss, wie bei normalem Unterricht, jede Abwesenheit wie begründet werden.

Das Lehrerteam

✂.....

Ich, Frau/Herr..... gesetzlicher Vertreter
von (Name des Schülers/der Schülerin)
in Klasse möchte, dass mein Kind an folgender der AG teilnimmt :

Robotik	Sport	Kunst	Schach	Lego	Musik-Komödie	Englisch	Theater	Garten
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Unterschrift :

Annexe 9 : L'équipe de référent.e.s du Lycée Français de Berlin

A qui les parents peuvent-ils s'adresser en cas de besoin particulier ?

Premier interlocuteur/ première interlocutrice	la ou le professeur(e) principal(e) . Elle ou il saura vous diriger vers la bonne personne, si elle ou il ne peut pas vous aider.
Pour toutes sortes de problèmes personnels	les deux Socio-pédagogues sont à votre disposition : Frau Lea HERLEUX : tél : +49 171 1247004 Frau KÜHLING : tél : +49 15258148657 schulsozialarbeit@fg-berlin.eu
Pour un premier conseil extrascolaire sur toutes les questions d'éducation et les situations problématiques personnelles	le fait de contacter la Erziehungs- und Familienberatung de votre arrondissement pourrait être utile: https://www.efb-berlin.de/beratungsstellen/
Pour des questions scolaires et/ou des problèmes personnels qui peuvent en découler	Mme Mathilde DUMONT cpe@fg-berlin.eu Tel. : +49-30-2575-8953 et l'équipe du Bureau de la Vie Scolaire (BVS) bvs@fg-berlin.eu Tel. : +49-30-2575-8954
Des questions concernant la dyslexie	peuvent être posées au/ à la professeur(e) d'Allemand ou à la LRS - Beauftragte : Frau Lena ISTEL (listel@fg-berlin.eu)
Concernant la dyscalculie	s'adresser au/ à la professeur(e) de mathématiques ou chef de matière : Herr Stephan SCHEINERT (sscheinert@fg-berlin.eu)
Si votre enfant a peut-être besoin d'un PAP (Plan d'accompagnement personnalisé) (Troubles d'apprentissage) PAI (Plan d'accueil individualisé) (Problème de santé chronique) PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) (situation de handicap)	votre interlocutrice sera : notre CPE : Mme Mathilde DUMONT cpe@fg-berlin.eu Tel.: +49-30-2575-8953
Si votre enfant a besoin d'un Nachteilsausgleich oder besonderen Förderbedarf à cause des difficultés individuelles ou d'une maladie (physique ou psychique) et il/elle appartient à l' administration allemande	la professeure référente est : Frau Anne LINDNER alindner@fg-berlin.eu
En ce qui concerne toutes sortes de questions concernant le Nachteilsausgleich und sonderpädagogischen Förderbedarf	contacter directement le SIBUZ Mitte (psychologue scolaire) Tel. : +49-30-403949-2261
Des informations sur l' Abitur et la gymnasiale Oberstufe (Klasse 11+12)	Oberstufenkoordinatorin : Mme Eva LUCHTMEIER eluchtmeier@fg-berlin.eu Ou Mme Clara VALVERDE cvalverde@fg-berlin.eu
Votre interlocutrice pour toutes les questions concernant le niveau collège + 2nde (Klassen 5-10) y compris les demandes d'absences prolongées	Mittelstufenkoordinatorin : Frau Beatrice KLIMCZAK bklimczak@fg-berlin.eu
Des informations sur les examens français (DNB et Baccalauréat)	Mme Mathilde DUMONT cpe@fg-berlin.eu Tel.: 0049-30-2575-8953

Annexe 10 : Tableau de conversion des notes

TABLEAU 1 : CM2/5. Klasse – 2NDE / 10. Klasse - MITTELSTUFE

▪ **Score sur 100 :**

Score (%)	Note allemande
≥ 85	1
≥ 70	2
≥ 55	3
≥ 40	4
≥ 20	5
≥ 0	6

▪ **Note sur 20 :**

Note /20	Note allemande
≥ 17	1
≥ 14	2
≥ 11	3
≥ 8	4
≥ 4	5
≥ 0	6

TABLEAU 2 : 1ÈRE ET TERMINALE / OBERSTUFE

▪ **Score sur 100 :**

Score %	Note allde /15	Note allde
= 100	15	1+
≥ 95	15	1+
≥ 90	14	1
≥ 85	13	1-
≥ 80	12	2+
≥ 75	11	2
≥ 70	10	2-
≥ 65	9	3+
≥ 60	8	3
≥ 55	7	3-
≥ 50	6	4+
≥ 45	5	4
≥ 40	4	4-
≥ 33	3	5+
≥ 27	2	5
≥ 20	1	5-
≥ 0	0	6

▪ **Note sur 20 :**

Note /20	Note allde /15	Note allde
= 20	15	1+
≥ 19	15	1+
≥ 18	14	1
≥ 17	13	1-
≥ 16	12	2+
≥ 15	11	2
≥ 14	10	2-
≥ 13	9	3+
≥ 12	8	3
≥ 11	7	3-
≥ 10	6	4+
≥ 9	5	4
≥ 8	4	4-
≥ 6,6	3	5+
≥ 5,4	2	5
≥ 4	1	5-
≥ 0	0	6

Annexe 11 : Les coefficients au baccalauréat

Voie générale		
Première	Terminale	Total cycle

Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales

Français	10		10
Philosophie		8	8
Enseignement de spécialité 1	16		16
Enseignement de spécialité 2	16		16
Grand oral	10		10
			60

Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales

Enseignement de spécialité de 1 ^{re}	8		8
Histoire-géographie	3	3	6
Langue vivante A	3	3	6
Langue vivante B	3	3	6
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	3	3	6
Éducation physique et sportive	6		6
Enseignement moral et civique	1	1	2
			40

Tous enseignements obligatoires			100
--	--	--	-----

Voie générale		
Première	Terminale	Total cycle

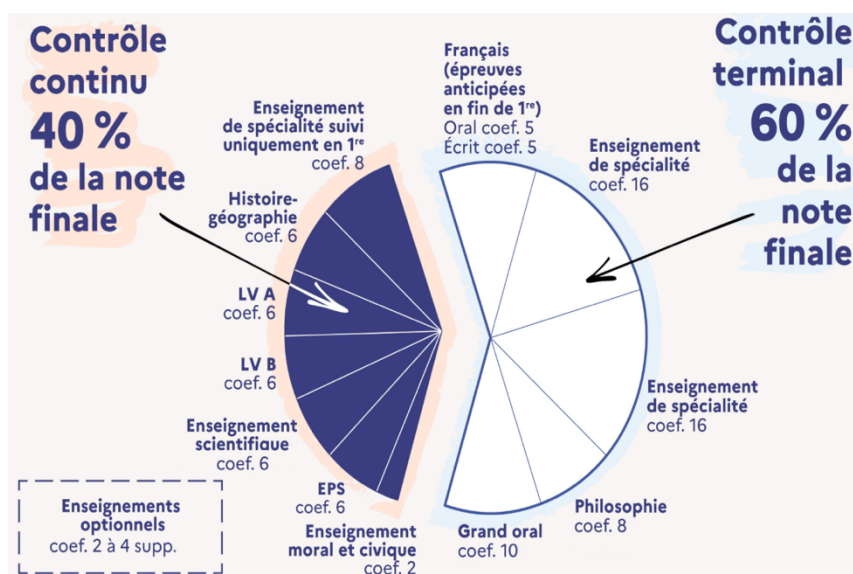
Option 1	2	2	4
Option 2		2	2
LCA Latin	2	2	4
LCA Grec	2	2	4
Tous enseignements optionnels	6	8	14

Options 1 au FG :

- Arts (3p)
- Musique (3p)
- Théâtre (3p)

Options 2 au FG :

- Maths expertes (4p)
- Maths complémentaires



Annexe 12 : Exemple de planning des Klausuren

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Sam / Dim	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
04. Sep	05. Sep	06. Sep	07. Sep	08. Sep		11. Sep	12. Sep	13. Sep	14. Sep	15. Sep
18. Sep	19. Sep	20. Sep	21. Sep	22. Sep		25. Sep	26. Sep	27. Sep	28. Sep	29. Sep
			Wandertag							
02. Okt	03. Okt	04. Okt	05. Okt	06. Okt	07. Okt	09. Okt	10. Okt	11. Okt	12. Okt	13. Okt
Férié	Férié				Fête de l'école		LK 11spé Cr. 2 LK 12 Fra.			
16. Okt	17. Okt	18. Okt	19. Okt	20. Okt		23. Okt	24. Okt	25. Okt	26. Okt	27. Okt
LK 11spé Cr.1	LK 12spé Cr.2	LK 11spé Cr. 3	LK 12spé Cr.1			Vacances de la Toussaint				
30. Okt	31. Okt	01. Nov	02. Nov	03. Nov		06. Nov	07. Nov	08. Nov	09. Nov	10. Nov
Vacances de la Toussaint						GK 12A+C His	GK 11 Esp	Abibac 12F Geo	GK 11 Fra. (tous)	GK 11C+D His GK 12B His
13. Nov	14. Nov	15. Nov	16. Nov	17. Nov		20. Nov	21. Nov	22. Nov	23. Nov	24. Nov
GK 11 Latin GK 12C Geo	GK 11A His	GK 11 E Geo GK 11 B His GK 12 Mu/Ku/DS	GK 11 Mu/Ku/DS GK 12A-B,D-E Geo	Rencontre Parents- Profes		Abibac 11F Geo GK 12E-F Ens Sc	GK 11 De GK 12A-D Ens Sc	GK 12 Anglais	GK 11E His	GK 11 Anglais Abibac 12F De GK 12 Maths
27. Nov	28. Nov	29. Nov	30. Nov	01. Dez	02. Dez	04. Dez	05. Dez	06. Dez	07. Dez	08. Dez
GK 11 Maths GK 12 De	Abibac 11F De	GK 11A-D Geo 12 – DSD 2		GK 11 Ens. Sc. GK 12 Spa/Lat/Gre	LK 12 HGGSP	GK 12 Philo (tous)	LK 11spé Cr. 2	GK 11 Sport Abibac 12F His	GK 12 Sport	Abibac 11F His
11. Dez	12. Dez	13. Dez	14. Dez	15. Dez		18. Dez	19. Dez	20. Dez	21. Dez	22. Dez
LK 11spé Cr.1	LK 12spé Cr.2	LK 11spé Cr. 3	LK 12spé Cr.1	GK 11 Grec			Klausur de rattrapage 11 et 12			Vacances de Noel
25. Dez	26. Dez	27. Dez	28. Dez	29. Dez		01. Jan	02. Jan	03. Jan	04. Jan	05. Jan

En vert (haut) : le niveau 1^{ère}/11.KI

En rouge (bas) : le niveau T^{le}/12.KI

Les créneaux (Cr) correspondent aux créneaux horaires de 3 périodes de spécialités consécutives.

LK : Leistungskurs

GK : Grundkurs

Annexe 13 : Abréviations

AA : Administration Allemande
AF : Administration Française
AG : *Arbeitsgemeinschaft* : Atelier ou club
AED : Assistant d'Éducation
AEFE : Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger
ASSR : Attestation scolaire de sécurité routière
AT : *Allgemeiner Teil* : moyenne des notes des évaluations différentes des DST

BVS : Bureau de la Vie Scolaire
BSO : *Berufs- und Studienorientierung* : Orientation professionnelle et universitaire

CDI : Centre de Documentation et d'Informations
CPE : Conseiller.ère Principal.e d'Éducation

DNB : Diplôme national du brevet
DST : Devoir sur table/*Klassenarbeiten* (dénomination réservée aux matières principales)

EALS : *Elektronisches Anmelde-Leit-System* : Système électronique de gestion des inscriptions
EAF : Épreuves anticipées de Français
ECE : Evaluation des Compétences Expérimentales (épreuve du baccalauréat en PC et SVT)
EHP : Élève à haut potentiel
EMC : Enseignement Moral et Civique
ENT : Environnement Numérique de Travail

FG : Französisches Gymnasium
FK : *Fachkonferenz* ou conseil de matière
FLE : Français Langue étrangère
FRABI : *Französisch für's Abitur*

GEV : *Gesamtelternvertretung* ou assemblée des délégué.es des parents d'élèves
GK : *GesamtKonferenz* ou assemblée plénière
GK : *Grundkurs*

LK : *Leistungskurs*
LRS : *Lese-Rechtschreibstörung* : Troubles de la lecture et de l'orthographe (dyslexie)

mPA : *mediengestützte Projektarbeit* : Oral en classe de (2^{nde}/10.Kl) indispensable pour l'*Abitur*
MSA : *Mittlerer Schulabschluss* : diplôme allemand de fin de collège (2^{nde}/10.Kl)
MIKO : *Mittelstufenkoordination*

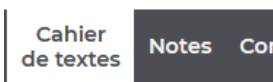
OKO : *Oberstufe Koordination*
PAI : Projet d'Accueil Personnalisé
PAP : Plan d'accompagnement Personnalisé
PC : Physique-Chimie
PIX : plateforme d'évaluation et de certification des compétences numériques
PRIO : Personnel Ressource en Information et Orientation

SES : Sciences économiques et sociales
SIBUZ : *Schulpsychologische und Inklusionspädagogische Beratungs- und Unterstützungszentren*
SK : *Schulkonferenz* ou conseil d'établissement
SNT : Sciences Numériques et Technologiques
SV : *Gesamtschülervertretung* ou assemblée des délégué.es des élèves
SVT : Sciences de la Vie et de la Terre

TICE : Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement
zvS : *zentral verwaltete Schulen*

Vous trouverez des tutoriels à l'adresse suivante : <https://www.index-education.com/fr/tutoriels-video-pronote-professeurs.php>

Un aperçu des différentes fonctionnalités :



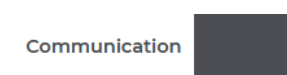
- Contenu et ressources → Les professeur.e.s notent le contenu des cours et déposent les documents distribués
- Travail à faire
- Forums pédagogiques → Devoirs à faire en dehors des heures de cours



- Les notes → les notes de votre enfant par ordre chronologique
- Relevé → un tableau récapitulatif de toutes les notes du semestre en cours
- Bulletins Procha
- Graphes
- Anciens bulletins



- Emploi du temps → permet de voir les cours supprimés ou déplacés, ou les évaluations prévues (DS)
- Carnet → permet de voir les absences, les retards ou les observations faites par les professeur.e.s
- Equipe pédagogique → noms et adresses mail des enseignant.e.s de l'équipe pédagogique
- Remplacements



- Informations & sondages → Informations données par les professeur.e.s ou la direction (pas de réponse possible)
- Discussions → forum de discussion, permet de dialoguer avec un ou plusieurs professeur.e.s
- Mes rendez-vous Carnet
- Agenda → événements du FG
- Calendrier